

# RAPPORT ANNUEL

Assemblée générale  
du 20.06.25



2024



# Sommaire

## #01

### 3 | RAPPORT MORAL

- 4 | Liste des membres du Conseil d'Administration
- 5 | Organigramme des membres du Bureau
- 6 | Le mot du Président, Ange Finistrosa
- 11 | Les faits marquants

## #02

### 18 | RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 19 | Les réunions statutaires
- 21 | La FNAT en quelques mots
- 24 | Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé
- 26 | La commission communication
- 34 | Les principales interventions de la FNAT dans les médias
- 37 | La commission juridique
- 41 | La commission formation et pratiques professionnelles
- 53 | Le groupe de réflexion éthique de la FNAT
- 56 | La FNAT en région
- 69 | Les nouveautés

## #03

### 72 | NOS ADHÉRENTS

- 73 | La liste des adhérents à la FNAT



# Rapport Moral

# Liste des membres du Conseil d'Administration

**Eric ANDRE**

ALISE – Cahors 46

**Virginie ALBOUY**

SHM – Marseille 13

**Christelle ARBAULT**

ATMP de l'Ain – Bourg en Bresse 01

**Joëlle BEGON**

A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63

**Laurie BLIN**

ATSM – Melun 77

**Anne-Marie BRAUN**

GERANTO SUD – Montpellier 34

**Gérard CAILLOL**

ATAHP – Saint Auban 04

**Bénédicte CEZARD**

GRIM – Lyon 69

**Jean Christophe CHAPELIER**

A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63

**Sébastien CHEVILLON**

ATIL 37 – Tours

**Myriam COLIGNON**

AOGPE – Lormont 33

**Anne-Aymone CRASTES**

ASSTRA – 69 Rillieux-la-Pape

**Anne-Marie DAVID**

APOGE – La Trinité 06

**Sylvie DUGAT**

CROIX MARINE Du Puy de Dôme 63

**Ange FINISTROSA**

A.T.G – Nîmes 30

**Olivier FISCHBACH**

ATIAM – Nice 06

**Vincent FLEURY**

APJA 75 – Paris

**Christian FROUIN**

CONFLUENCE-SOCIALE – 44

**Lyne GALLAIS**

ATRD – Dreux 28

**Jean-Paul GARDIN**

AVSEA – Epinal 88

**Patrice GAUTHIER**

ATMP 53 – Laval

**Nadège HALBOUT**

ADEI-ADPP – AYTRE 17

**Bernard HEGON**

ATH – LE MANS 72

**Catherine JAKUBIEC**

APASE – Rennes 35

**Mélanie JOLY**

ATFPO – Paris 75

**Jean-Robert KLEIN**

CRIFO – Nantes 44

**Jean Pierre LAHAYE**

ATFPO – Paris 75

**Cécile LE GOFF BENETEAU**

A.C.A.P.22 – ST BRIEUC 22

**Bouchra MAKRANI**

ARIANE FALRET – Paris 75

**Sophie MANQUANT**

ATI 79 – Niort 79

**Olivier MESTRE**

AJPC – Palaiseau 91

**Danièle MOUGIN**

ATP 13 – Marseille

**Frédéric NORGUET**

Cité, justice, citoyen – Angers 49

**Carl PAOLIN**

OVE-CARAIBES – FORT DE FRANCE

**Antoine PERALDI**

AXE MAJEUR/ATM – Mantes 78

**Joanna PORTAL**

AT de la Meuse – Bar le Duc 55

**Michel PUCHEU**

APTIM – Villeneuve

**Hélène RASCOUSSIER**

A.T.15 – Aurillac 15

**Delphine ROBIN**

ADAPEI-ARIA 85

**Valérie ROLLAND**

APAM – Limoux 11

# Organigramme des membres du Bureau



## Le mot du Président



**Ange Finistrosa**  
PRÉSIDENT



**Cher(e)s ami(e)s,  
cher(e)s adhérent(e)s,**

C'est un plaisir de nous retrouver ici, en Assemblée Générale de l'exercice 2024, soyez tous les bienvenus.

Cette année encore, la FNAT n'a pas démerité. Et si notre riche activité est ici impossible à résumer de manière exhaustive, retenez ceci : 2024 fut dense, engagée, et pleine de cette belle énergie militante qui fait battre le cœur de notre Fédération !

D'abord, **un peu de « politique interne » avec une année marquée par des élections !** J'ai ainsi eu le plaisir et le privilège d'être reconduit à la présidence de la Fédération et vous remercie vivement pour votre confiance renouvelée. Souhaitons également la bienvenue aux neuf nouveaux membres ayant rejoint notre Conseil d'Administration. Merci à eux pour leur engagement et leur implication auprès de notre grande famille de « FNATeux » !

## Le mot du Président

Ainsi, nos instances s'enrichissent de nouveaux membres du Conseil d'Administration, adhérents, membres des commissions et du Bureau fédéral : cette continuité et renouvellement sont les gages de la vigueur démocratique de notre Fédération et de sa capacité à rester agile et d'évoluer.

Côté plaidoyer, **la FNAT a multiplié les rencontres avec les décideurs publics**. Si cette démarche était une discipline olympique, la FNAT aurait remporté une médaille !

Il faut dire que les sujets à défendre dans l'intérêt des personnes vulnérables et des professionnels de la PJM n'ont pas manqués cette année encore. Plusieurs Députés et Sénateurs ont été rencontrés et nous avons réussi à tisser avec certains d'entre eux des liens au point d'en faire des alliés.

En effet, des questions écrites et orales ont été posées au gouvernement, des amendements ont été déposés notamment dans le cadre du financement du Ségur. Je profite de cette séquence du rapport moral pour vous remercier car vous vous êtes également mobilisés sur les territoires et dans vos circonscriptions respectives pour rencontrer et ou écrire aux membres de la représentation nationale. Cette mobilisation a fait bouger les lignes et nous espérons en récolter les fruits dans les prochaines semaines.

Nous poursuivrons ce travail de communication d'influence auprès des décideurs publics au niveau national mais également sur les territoires.

Pour n'en citer que quelques-uns, mentionnons tout particulièrement notre forte **mobilisation contre l'externalisation du contrôle des comptes rendus de gestion**.

## Le mot du Président

Associés à nos amis de l'IF-PJM (UNAF, UNAPEI et FNAT) et de l'ANMJPM, nous avons saisi le Conseil d'Etat d'un recours contre le décret du 2 juillet 2024 et les deux arrêtés du 4 juillet 2024 fixant les modalités de l'externalisation du contrôle et de l'approbation des comptes rendus de gestion des mesures de protection juridique.

La FNAT se montre en effet très préoccupée par ces textes qui font peser des coûts importants sur les personnes les plus vulnérables et qui délèguent en outre à des acteurs privés une mission régalienn... Une déjudiciarisation très préoccupante de notre secteur pour quels gains des personnes directement concernés ?

N'oublions pas également **la « bataille » pour le financement de la prime pour les oubliés du SEGUR**. Une mesure de justice sociale ô combien importante pour la préservation de la cohésion de nos professionnels et de nos équipes, la bonne marche de nos associations et services et le maintien d'une qualité de l'accompagnement auprès des personnes protégées. C'est également un élément d'attractivité pour les professionnels du secteur.

2024 aura été marquée par une incompréhension vis-à-vis des positions de l'État : il étend le Ségur mais ne le finance pas ! Il promeut les évaluations HAS mais ne les valorise pas !

Et s'il fallait encore en ajouter, la FNAT est aussi fière d'avoir porté, soutenu et pesé pour que la **notion d'accompagnement soit reconnue dans la protection juridique des majeurs**. Ainsi, consacrée par la loi du

## Le mot du Président

8 avril 2024, cette notion a été éclairée par une recommandation de la HAS et nous sommes aussi très heureux aujourd'hui de vous annoncer la parution de notre ouvrage sur cette thématique.

Autre sujet de la plus haute importance : **la poursuite du déploiement de la L3pro MJPM** avec de nombreuses universités mobilisées sur le territoire et accompagnées par les IRTS et les SMJPM dans le lancement de ce nouveau diplôme. Nous savons que les questionnements restent nombreux mais cette licence professionnelle, gage d'une montée en compétence de nos professionnels et d'une qualité toujours plus grande dans l'accompagnement auprès des personnes protégées est un atout non négligeable tant pour l'attractivité que pour la visibilité de la Protection Juridique des Majeurs.

En mars 2025, il ne vous a pas échappé que la FNAT a initié la **première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM)**. Le réseau a répondu présent et a fait preuve de beaucoup d'imagination et d'initiatives pour faire vivre cette semaine sur toutes les régions. Il y a eu plus de 120 évènements (colloques, Ciné-débat, portes ouvertes, stands d'informations sur des lieux tiers, etc.) organisés et plus de 95 services et associations qui ont participé à cette semaine. Cette semaine est la réponse de la FNAT à la grande enquête « Fier d'être salarié d'un SMJPM ». En effet, vous avez souhaité une initiative forte au niveau national pour faire connaître et reconnaître la Protection juridique des majeurs. C'est chose faite notamment en termes de retombée médiatique (Presse écrite, radio et TV).

Sur le terrain, des associations et services non-adhérents ont pris part aux évènements organisés par les services du réseau FNAT. C'est la preuve que l'initiative était attendue et répondait à un vrai besoin.

## Le mot du Président

Les projets d'évènements mutualisés ont été encouragés et partiellement financés par la FNAT. Il leur a été alloué des moyens financiers pour encourager les initiatives.

Devant le succès de cette première édition, nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2026 de la semaine nationale de la protection juridique des majeurs.

Enfin, finissons par une note positive pour **la Fédération en soulignant la poursuite du développement de notre Organisme de Formation (OF FNAT)**. Des formations calibrées au plus proche de vos besoins que nous nous réjouissons de voir être suivies par un nombre sans cesse grandissant d'apprenants !

Alors, merci. Merci à vous tous, infatigables militants, adhérents passionnés, salariés impliqués, pour faire de la FNAT ce bien commun où les valeurs restent solides, les idées foisonnantes, et où l'on continue de croire qu'agir dans le cadre de la Solidarité Nationale et au profit de nos concitoyens les plus vulnérables est une nécessité impérieuse.

# Les faits marquants

## **2024, une année d'élection au sein du Conseil d'Administration de la FNAT. Bienvenue aux nouveaux membres !**

A l'occasion de sa dernière Assemblée Générale (le 14 juin 2024), la FNAT a pu renouveler sa confiance à Ange Finistrosa pour assurer la fonction de Président de notre Fédération. Une année d'élection qui a également permis d'accueillir de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. La FNAT souhaite la bienvenue à Virginie ALBOUY, Sébastien CHEVILLON, Anne-Aymone CRASTES, Vincent FLEURY, Lyne GALLAIS, Mélanie JOLY, Bouchra MAKRANI, Olivier MESTRE et Carl-William PAOLIN !

## **La FNAT mobilisée en faveur du déploiement de la L3pro MJPM**

Afin de faciliter le déploiement et le plein essor de ce nouveau diplôme de la L3pro MJPM, la FNAT n'a pas hésité à proposer à ses adhérents un webinaire destiné à lever les diverses interrogations des professionnels en matière de mise en place, de financement, de déploiement sur le territoire de cette licence. Avec des interventions de grande qualité (DGCS, universitaire et OPCO-Santé), ce webinaire fut un rendez-vous marquant de cette année 2024. A noter également la présence de la FNAT à l'inauguration de la L3pro MJPM lancée par la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille !

# Les faits marquants

## Une année toujours au contact des décideurs publics

La FNAT a, cette année encore, poursuivi le déploiement de sa stratégie d'influence en multipliant les rencontres avec les pouvoirs publics. Notons notamment la rencontre,

- De la secrétaire générale du Comité interministériel du handicap en juin 2024,
- Du sénateur Arnaud BAZIN le 18 octobre,
- Du député des Vosges Stéphane VIRY le 14 janvier,
- De la députée du Rhône Sandrine RUNEL le 2 février,
- Du Conseiller affaires civiles et professionnels du droit auprès du Garde des Sceaux Clément BERGERE-MESTRINARO le 4 mars,
- Et du député de la 1ère circonscription du Lot Aurélien PRADIE le 20 mars.



## Le maintien des traditions avec l'incontournable webinaire de rentrée de la FNAT

Comme à son habitude, ce « webinaire de rentrée » a été l'occasion pour les adhérents de la FNAT de faire un tour complet des dernières actualités de la protection juridique des majeurs ; après avoir abordé la stratégie budgétaire et la question du dialogue de gestion avec des experts, la FNAT a également pu présenter la « Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs » (SNPJM).

# Les faits marquants

## La mobilisation de la FNAT contre l'externalisation du contrôle des CRG

La FNAT, associée avec l'IF-PJM (UNAF, UNAPEI, FNAT) et l'ANMJPM, a saisi le Conseil d'Etat d'un recours contre le décret du 2 juillet 2024 et les deux arrêtés du 4 juillet 2024 fixant les modalités de l'externalisation du contrôle et de l'approbation des comptes rendus de gestion des mesures de protection juridique. La FNAT se montre en effet très préoccupée par ces textes faisant peser des coûts importants sur les personnes les plus vulnérables et qui délèguent en outre à des acteurs privés une mission régalienne...

## L'Organisme de Formation « OF FNAT » poursuit son développement en 2024

La FNAT a été heureuse de voir son équipe de permanents renforcée à l'été 2024 avec l'arrivée de Pierre BOUCETTA à la tête de l'OF FNAT. Un renfort qui a notamment permis de dynamiser la communication en matière de formation auprès de nos adhérents et de se doter d'un logiciel métier (DIGIFORMA) plus efficient pour favoriser le développement et la pleine efficacité de l'OF.

# Les faits marquants



## CA décentralisé de la FNAT à Strasbourg

Cette année, la FNAT a tenu son traditionnel Conseil d'Administration décentralisé à Strasbourg le 20 septembre 2024. Un grand merci aux adhérents de la région Grand-Est – et tout particulièrement aux associations hôtes TANDEM et l'AVESA88 – pour leur accueil et l'organisation de ces deux journées ! Travail et convivialité étaient au rendez-vous !

## Une année également marquée par la participation de la FNAT a de nombreux colloques

La FNAT était présente aux colloques « Protection juridique des majeurs – Mandataires, acteurs du social et du médico-social : éthiques ensemble ? » qui se sont tenus en octobre et en novembre 2024 à Narbonne et à Toulouse, au colloque « Protection juridique de majeurs & transition numérique » du 8 octobre à Paris, ou encore au colloque « Ethique & entreprises associatives et du secteur de l'ESS » à Toulouse le 27 mars. Et sans compter les nombreux colloques tenus dans le cadre de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs !

# Les faits marquants

## 2024, une FNAT résolument tournée vers l'avenir !

Cette année a marqué l'arrivée au sein de l'équipe FNAT d'Eloïse KINANKAZI, chargée de communication en contrat d'apprentissage. Eloïse s'est notamment vu confier la mission de piloter et de coordonner plusieurs aspects de la communication en soutien à la commission communication et à l'équipe du siège. Elle a également joué un rôle déterminant dans la réussite de la campagne de communication liée à la Semaine Nationale de la PJM !

La FNAT a également pu accueillir, tout au long de l'été 2024, Gabrielle DOS SANTOS, à l'occasion d'un stage réalisé dans le cadre de son Master 2 systèmes juridiques et droits de l'homme - parcours histoire et anthropologie du droit. Un stage ayant notamment permis d'aboutir à un écrit de grande qualité abordant la thématique de l'effectivité des droits des majeurs protégés. Un mémoire intitulé « Quelles possibilités d'action pour la FNAT dans une perspective de pleine effectivité des droits des majeurs protégés » à retrouver au sein de vos espaces FNATDOC !

# Les faits marquants

## La mise à disposition de l'outil OSCAR auprès des adhérents

La mise à disposition de l'outil OSCAR auprès des adhérents.

La digitalisation de l'outil OSCAR (Outil de Sécurisation de Contrôle des Activités et des Risques) est pleinement achevée. Ce nouvel outil vient ainsi s'ajouter à l'ensemble des outils que la FNAT tient à la disposition de ses adhérents. Et pour faciliter sa prise en main et son appropriation par le réseau, un guide utilisateur et un « webinaire OSCAR » ont pu être diffusés auprès des adhérents volontaires pour utiliser OSCAR !

## Mobilisation de la FNAT contre l'absence de financement de la prime Ségur dans le PLF 2025

L'IF-PJM s'est pleinement mobilisée contre l'absence de financement de la prime Ségur dans le projet de loi de finances 2025. En 2024, les associations tutélaires ont en effet avancé 32 millions d'euros pour verser cette prime (application de l'arrêté agréé et étendu validant l'application de cette prime), un montant qui atteindra donc les 64 millions d'euros en 2025. Il est essentiel que l'Etat respecte ses engagements.



# Les faits marquants

## La diffusion du nouveau jeu Ethico spécial MJPM !

La FNAT, chef de file en matière de réflexion éthique en Protection Juridique des Majeurs depuis 2014, poursuit son action ! Après plusieurs mois de travail collectif, l'outil "Ethico", fruit du partenariat de longue date entre la FNAT et le cabinet Socrates est désormais disponible. Jeu de plateau Ludo-pédagogique conçu spécialement pour les professionnels de la Protection Juridique des Majeurs à partir de 30 situations concrètes, ce jeu propose un processus d'analyse collaboratif pour débattre et trouver des réponses éthiques aux dilemmes du quotidien. Il favorise également un dialogue entre les professionnels et les personnes accompagnées et a pour objectif de confronter les points de vue et de permettre l'expression de tous sans barrières institutionnelles.

## Première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs

Dans le prolongement des résultats de la grande enquête FNAT « Fier d'être un professionnel d'un SMJPM, et vous » ? la FNAT a lancée cette année 2024 la première édition de sa « Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs ». Cet évènement d'envergure s'est déroulé du 3 au 9 mars 2025 et a emporté la pleine mobilisation du réseau FNAT avec pas moins de 122 évènements organisés sur tout le territoire et 96 associations adhérentes mobilisées ! Grâce à vous, cette campagne nationale a permis de mettre en lumière la protection juridique des majeurs, de sensibiliser le grand public et de valoriser le rôle essentiel des professionnels du secteur ! Un véritable succès dont la FNAT vous remercie très chaleureusement !



# Rapport d'Activité

# Les réunions statutaires

La dernière Assemblée Générale de la FNAT s'est tenue le 14 juin 2024 à Lyon.

## Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration :

- **Vendredi 20 septembre 2024**  
CA décentralisé à Strasbourg  
de 10h00 à 16h30
- **Vendredi 24 janvier 2025**  
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 21 mars 2025**  
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 23 mai 2025**  
de 10h00 à 16h30 à Paris

## Calendrier prévisionnel des réunions du Bureau :

- **Vendredi 19 septembre 2024**  
Bureau décentralisé à Strasbourg  
de 14h à 17h
- **Vendredi 8 novembre 2024**  
de 09h30 à 16h00 *en visio-conférence*
- **Vendredi 20 décembre 2024**  
de 09h30 à 16h00 *en visio-conférence*
- **Vendredi 21 février 2025**  
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 18 avril 2025**  
de 09h00 à 13h00 *en visio-conférence*

# Les réunions statutaires

- Cette année, **la FNAT a tenu son traditionnel Conseil d'Administration décentralisé à Strasbourg**. Comme habituellement, ce temps fort dans la vie de la Fédération a été rythmé par une belle alternance de moments de travail intense et de moment plus festifs avec, notamment, la découverte des spécialités culinaires locales à l'occasion d'un diner partagé.
- **Un grand merci aux adhérents de la région Grand-Est, et tout particulièrement à l'association hôte TANDEM et à l'AVESA 88, pour leur accueil et l'organisation de ces deux journées !**
- Réuni le 20 septembre, ce CA a été l'occasion de confirmer l'adhésion de nouveaux services au sein du réseau, la famille FNAT ne cesse de grandir ! A l'ordre du jour de cette journée, plusieurs points d'actualités n'ont pas manqué d'être abordés, pour ne citer que les principaux, mentionnons :
- **La présentation du recours formulé devant le Conseil d'Etat suite à la publication du décret et**

**des arrêtés relatifs à l'externalisation des comptes rendus de gestion (CRG).** Une présentation qui fut également l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration d'échanger sur la position de la Fédération s'agissant de ce phénomène de déjudiciarisation de notre secteur et, plus particulièrement, de la possibilité donnée aux MJPM d'effectuer les missions de contrôle des CRG en tant que «professionnel qualifié» ...

- Sans oublier le **lancement officiel de la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM) !**



# La FNAT en quelques mots

---

## Fondée en 1982,

la FNAT est la Fédération Nationale des Associations Tutélaires – Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. Elle intervient exclusivement sur la protection juridique des personnes vulnérables.

Elle fédère 150 associations et services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM), sur l'ensemble du territoire national, qui totalisent plus de 165 000 mesures de protection (sauvegarde de justice, tutelle et curatelle, etc.).

Force de proposition et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions de la Protection Juridique, la FNAT représente et défend les intérêts des services MJPM et des personnes protégées auprès des Ministères compétents (Justice et Affaires Sociales) et des autres acteurs du secteur.

La FNAT défend une protection et un accompagnement respectueux de la personne vulnérable, de sa volonté et de ses intérêts. Elle œuvre également auprès de ses adhérents pour promouvoir et renforcer les bonnes pratiques dans le métier ainsi que l'éthique en tant que compétence professionnelle pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM).



# La FNAT en quelques mots

## Les adhérents de la FNAT

### Typologie des personnes prises en charge

Les associations et services affiliés à la FNAT prennent en charge différentes catégories de population sans aucune forme de spécialisation ou d'exclusion (personnes souffrant d'handicaps psychiques, personnes âgées dépendantes, population en situation de souffrance sociale nécessitant une protection judiciaire, etc.).

### Régimes de protection juridique mis en œuvre

Les services MJPM adhérents à la FNAT prennent en charge tous les régimes de protection judiciaire concernant les adultes : tutelles et curatelles, sauvegardes de justice, etc.

### Dimension des Associations

Les Associations et services MJPM membres de la FNAT peuvent gérer de quelques centaines à plus de 7 000 mesures de protection.

### Statut des professionnels intervenant sur le terrain

Les professionnels intervenant auprès des personnes protégées sont dans leur très grande majorité des travailleurs sociaux et des juristes. Ils sont tous titulaires du certificat national de compétence (CNC) aux fonctions de mandataire

judiciaire à la protection des majeurs.

La professionnalisation des MJPM est une démarche en perpétuelle évolution. Au-delà de cette étape essentielle, les professionnels s'inscrivent dans une perspective dynamique d'acquisition de nouvelles compétences (démarche éthique) et de nouveaux outils (contrôle interne) pour remplir au mieux leur mission auprès des personnes vulnérables. En septembre 2024, la licence professionnelle sera déployée pour remplacer progressivement le CNC.

Respectueuse des particularités et de l'histoire de chaque adhérent, la FNAT admet la possibilité des doubles appartenances et compte ainsi parmi ses membres des adhérents issus du monde mutualiste et d'autres fédérations telles que l'UNAPEI, la Croix Marine, la MSA ou l'APAJH, avec lesquelles, elle entretient de cordiales relations de travail et d'échanges.

# La FNAT en quelques mots

## Evolution du nombre d'adhésions à la FNAT

### Le périmètre de l'activité des associations membres offre un double avantage :

- D'un point de vue interne, elle permet d'appréhender le phénomène de la protection juridique dans toute sa diversité et sa complexité ;
- D'un point de vue externe, elle permet à la FNAT de se prévaloir d'une certaine représentativité dans le secteur de la protection juridique des majeurs.

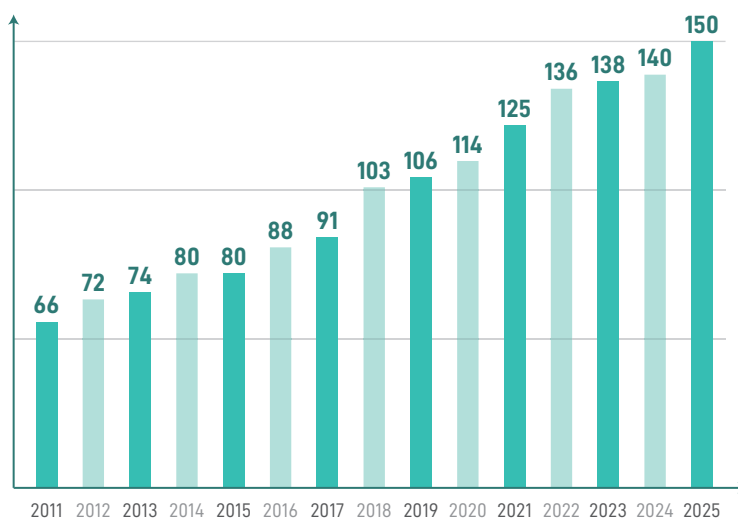
## Les organes de la FNAT

Comme toute association relevant de la loi de 1901, la FNAT est administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau, issu de ce dernier.

Mais elle tire une richesse particulière du profil mixte de ses administrateurs qui sont indifféremment Administrateurs bénévoles ou salariés de leurs associations et dont les candidatures sont présentées par les Présidents.

En outre, un travail d'étude, de réflexion et de proposition en continu est réalisé au sein de plusieurs commissions (juridique, formation et pratique professionnelle, communication, éthique, etc.).

## III. Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé



Avec détermination et engagement, la FNAT poursuit son chemin dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Forte de son ancrage, elle s'impose aujourd'hui comme l'acteur de référence dans ce

# Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé

secteur, rassemblant 150 services adhérents et accompagnant plus de 165 000 personnes.

Cette position de leader national confère à la FNAT une responsabilité majeure, qu'elle assume avec sérieux et engagement. Elle se positionne comme un interlocuteur rigoureux, à l'écoute et constructif, tant pour les professionnels du secteur que pour les personnes concernées par les dispositifs de protection.

Dans un contexte sociétal en mutation, marqué par des remises en question du rôle de l'État solidaire, la FNAT reste vigilante. Ses récentes actions devant le Conseil d'État témoignent de sa volonté de défendre les principes fondamentaux qui structurent la protection juridique.

## ◆ Un engagement affirmé pour les droits et la qualité

À travers ses prises de position, ses projets et ses actions, la FNAT continue de défendre avec exigence les droits des personnes protégées, la reconnaissance du secteur, ainsi que la qualité des accompagnements proposés.

Cette implication a porté ses fruits : la Fédération bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance affirmée,

tant de la part des institutions que de la communauté professionnelle.

## Elle s'appuie sur plusieurs piliers qui font sa force :

- Soutenir les services MJPM dans l'accomplissement de leurs missions auprès des publics vulnérables.
- Concevoir des outils innovants pour renforcer les pratiques professionnelles.
- Développer des services adaptés aux besoins des adhérents.
- Favoriser la production de connaissances dans le champ de la PJM.
- Être force de proposition pour faire évoluer le cadre juridique et éthique.

## ◆ Des actions phares à retenir

L'année a été marquée par une activité soutenue, tant en interne (commissions, groupes de travail) qu'avec les partenaires extérieurs. Voici quelques initiatives emblématiques :

### Recours contre l'externalisation du contrôle des comptes de gestion

La FNAT a déposé un recours devant le Conseil d'État contre le décret et les arrêtés relatifs à la délégation

# Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé

du contrôle des comptes de gestion à des professionnels extérieurs. Cette réforme, issue de la loi du 23 mars 2019, transfère une charge auparavant assumée par l'État vers les personnes protégées, qui devront désormais financer ce contrôle.

La FNAT dénonce cette mesure injuste, qui revient à faire payer deux fois les usagers, alors que ce coût est déjà intégré dans leur participation financière. Ce recours vise à défendre une équité sociale essentielle.

## Lancement de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM)

**Forte des enseignements de son enquête** « Fier d'être un professionnel MJPM », la FNAT a inauguré avec enthousiasme la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs du 3 au 9 mars 2025. Un événement fédérateur destiné à valoriser les métiers du secteur et à sensibiliser le grand public.

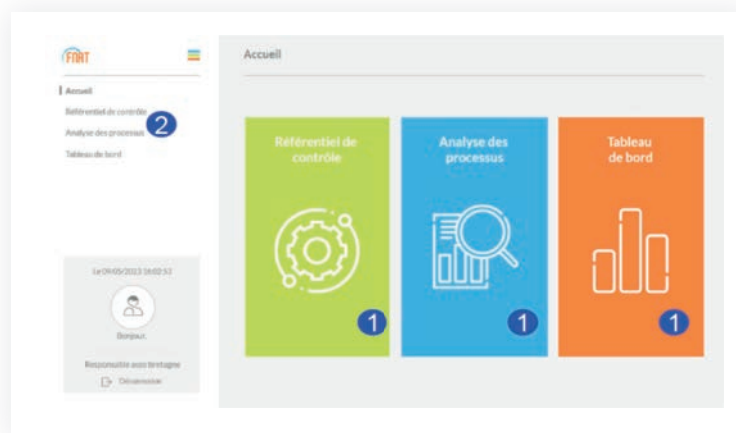
## Déploiement du référentiel digital OSCAR

**Fruit d'une collaboration entre la FNAT**, ses adhérents et KPMG, l'outil OSCAR (Outil de Sécurisation, de Contrôle des Activités et des Risques) a été entièrement digitalisé. Il permet de professionnaliser les pratiques, d'instaurer une

culture du contrôle interne et de sécuriser les données, tout en étant ergonomique et intuitif.

**OSCAR est aussi un levier de valorisation pour les services MJPM en :**

- Renforçant la qualité de l'accompagnement,
- Participant à la reconnaissance du métier,
- Améliorant l'image du secteur face aux critiques médiatiques,
- Consolidant la confiance des partenaires, du public et des autorités.



# La commission communication

---

La commission communication participe à la stratégie de communication interne et externe de la FNAT. Elle réfléchit et travaille sur les outils de communication utilisés tels que les supports de présentation ou le site internet de la FNAT. Elle participe également à des projets liés à l'animation du réseau d'adhérents et apporte un appui en communication aux autres commissions si nécessaire.

Animée par Gérard Caillol (ATAHP 04) et Olivier Fischbach (ATIAM 06/83), la commission communication est actuellement composée de Virginie Albouy (SHM 13), Karine Julien (AVSEA 88) et Jean-Christophe Chapelier (ATNA 63). Les travaux de la commission sont coordonnés par la chargée de mission Lina Soufiani au siège de la FNAT. Cette commission est en demande de nouveaux membres volontaires afin d'enrichir ses compétences. Cette année, la commission s'est réunie 5 fois en présentiel a effectué plusieurs points de parcours en visioconférence, notamment avec l'agence de communication Econovia.

Cette année, la commission a continué à œuvrer pour améliorer la connaissance et l'action des SMJPM et plus globalement de la PJM en gardant pour objectif l'accompagnement et la défense de l'intérêt des personnes protégées.

## La restitution de l'enquête « Fier d'être un professionnel en service MJPM, et vous ? »

Le 24 janvier 2024, une grande enquête destinée au réseau FNAT élaborée par la commission avait été transmise à l'ensemble des adhérents de la FNAT. Son objectif était de recueillir le degré de satisfaction de tous les salariés à exercer en service et à recenser leurs suggestions pour améliorer le fonctionnement des structures et la promotion de la PJM.

Les résultats de cette enquête ont été présentés à l'Assemblée générale du 14 juin 2024 : l'analyse des 2 500 réponses collectées (plus d'un professionnel sur deux) démontre en effet que près de 3 salariés sur 4 sont satisfaits ou très satisfaits d'exercer en service tout métier de la PJM en service confondus. Cette restitution présente également les conditions pour l'attractivité en service et les freins à l'attractivité des métiers relevés par les professionnels. Elle conclut sur les réponses apportées par la FNAT en abordant les actions de la Fédération en faveur du nombre de mesures, de la connaissance et la reconnaissance de nos métiers et de la PJM, de la rémunération des professionnels et de la qualité de vie et conditions de travail.

# La commission communication

Pour rappel, la démarche de la refonte de la stratégie de communication à la FNAT avait été engagée en avril 2023 s'accompagnant d'un travail de fond sur la communication de la FNAT en collaboration avec l'agence Econovia. Après une phase d'audit approfondie, suivie de la construction de la plateforme identitaire et de la définition de la stratégie de communication, notre groupe de travail est ensuite passé à un plan de communication opérationnel.

Afin de mettre en œuvre ce plan de communication, la commission, après validation des instances fléchées, est à l'initiative d'un projet inédit de grande envergure : la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs.

## ◆ La Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM)

Le lancement de cette grande campagne de communication en faveur de la PJM a été annoncé au cours de l'Assemblée Générale du 14 juin 2024. Cette initiative vise à mettre en lumière la protection juridique ainsi que la FNAT, tant au niveau national, régional que départemental. Elle a

également pour objectif de créer une dynamique collective avec l'ensemble des associations adhérentes et bien-entendu de faire reconnaître les personnes protégées comme des personnes à part entière, pleinement incluses au sein de notre société.



# La commission communication

La SNPJM a lieu du 3 au 9 mars 2025 et consiste à organiser des événements sur l'ensemble du territoire au cours de cette semaine dédiée. Ces événements sont à l'initiative des adhérents qui se sont pour certains associés. Cependant, il n'exclue nullement les autres professionnels de la PJM comme les services hors réseau FNAT ou les autres modes d'exercice de la mesure et est ouvert à tous les partenariats. La date choisie n'est pas anodine car elle fait référence à la loi du 5 mars 2007 qui a réformé l'ensemble de notre secteur.

Colloques, conférences de presse, expositions, cafés débat, groupes de paroles ont ainsi rythmé le début de ce mois de mars 2025 sur tout le territoire français se clôturant par le colloque national du 7 mars. Initiative de la FNAT, cette action a aussi pour objectif de fédérer au-delà de ses adhérents autour de la protection juridique des majeurs, de son utilité sociale et solidaire et de ses valeurs.

Afin de renforcer l'équipe du siège pour la mise en œuvre de cette campagne, la FNAT a recrutée en alternance Eloïse Kinankazi que nous avons eu le plaisir d'accueillir le 9 septembre 2024.

## La mise en place de la campagne de communication de la SNPJM

La préparation de l'univers visuel ainsi que du slogan et des accroches, de la répartition des tâches, du calendrier des actions, de la stratégie digitale, ont été travaillés par Econovia, le siège et la commission de mai à septembre 2024.

Après son annonce en Assemblée Générale, la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, avec son identité visuelle et sa désormais fameuse accroche « 1 million de personnes protégées, 1 million de raisons d'en parler », a été officiellement présentée lors du webinar de rentrée de la FNAT le 10 septembre 2024.

Cette présentation marque le démarrage d'un planning d'actions précis jusqu'à son aboutissement en mars 2025.



# La commission communication

## ✓ Le digital

### Les réseaux sociaux et la création de contenus

A l'aide des conseils et recommandation d'Econovia puis d'une formation de l'ensemble de l'équipe du siège les 16 et 17 décembre 2024 sur la création de visuels, l'activité sur les réseaux sociaux et la production de contenus visuels images et vidéos s'est fortement accrue cette année. Grâce au soutien de notre chargée de communication en alternance et à l'occasion de la campagne nationale de la SNPJM, la FNAT a fortement augmenté sa visibilité sur les réseaux sociaux.

L'équipe du siège est montée en compétence en élaborant un calendrier éditorial digital avec planification du visuel, du contenu et du texte associé sur les plateformes LinkedIn, site internet, Instagram et Youtube. Grâce à cette organisation, ce sont en moyenne 3 à 4 publications par semaine, tous réseaux confondus qui ont pu être créés durant la durée de la campagne avec des contenus variés. Dans le sens de cette montée en compétences du siège, les chargées de mission et de communication ont pu se former ou perfectionner leur maîtrise des logiciels tels que Canva ou

Capcut. 2 tournages vidéo ont été organisés avec l'équipe du siège et l'équipe Econovia en juillet 2024 dans les locaux de l'ACAP22 et en octobre 2024 dans les locaux des Œuvres Falret. Ces tournages ont donné lieu à 7 interviews du personne protégée/MJPM « Ils nous racontent » et 1 vidéo réactions de MJPM aux 10 idées reçues sur la PJM. Forte de cette expérience, l'équipe du siège a été en mesure de tourner en autonomie une autre interview exclusive de notre Président intitulée « Semaine Nationale de la PJM 2025 : les mots du Président de la FNAT » diffusée le 7 février 2025.

Avec un taux d'engagement triplé durant cette campagne sur LinkedIn, une augmentation de près de 500 abonnés, la création d'un compte Instagram et l'ajout de 9 vidéos Youtube, la production et la dynamique digitale de la FNAT ont été renforcées de façon significative.

#### La création d'une page web dédiée à la SNPJM

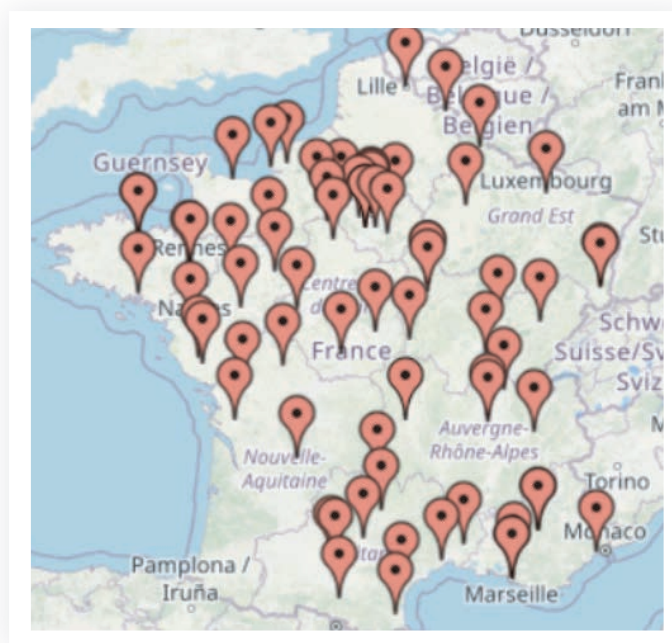
Notre partenaire et développeur Webaid nous a accompagné dans la création de cette page web dédiée à la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs ouverte au grand public en

# La commission communication

novembre 2024. Accessible depuis le site internet de la FNAT, les internautes peuvent y retrouver une multitude de contenus.

Tout d'abord une introduction ludique et concise présentant la campagne de la SNPJM, ses dates et objectifs avec un compte à rebours permettant aux visiteurs de suivre le temps restant avant le lancement officiel de l'événement le 3 mars 2025.

Puis, une carte interactive répertoriant l'ensemble des actions mises en place sur le territoire avec une page consultable pour chaque action précisant les lieux, dates et programmes. Pour terminer, la mise à disposition des capsules vidéo citées précédemment.



## ✓ L'accompagnement des adhérents

Une communication renforcée des référents territoriaux sur leurs territoires, les rencontres régionales locales mettant à l'ordre du jour la SNPJM ainsi que les appels téléphoniques et relances du siège à chaque adhérent ont permis de renforcer cet accompagnement au plus près des adhérents.

En outre, différents outils ont été mis à leur disposition exclusive servant à l'organisation et la promotion d'évènements durant la SNPJM.

# La commission communication

## Le guide pratique de l'adhérent et formulaire d'inscription dématérialisé

Le 24 septembre 2024, le guide pratique de la Semaine Nationale de la PJM spécial adhérents a été transmis par mail à notre réseau. Ce document de 12 pages, rappelant ce qu'est la SNPJM, est conçu pour accompagner les SNPJM à l'organisation d'évènement et à communiquer autour de ceux-ci. Il propose également un exemple de questionnaire de satisfaction. Par ailleurs à la même date, la FNAT a mis à disposition un formulaire d'inscription disponible au sein des espaces adhérents afin de répertorier les évènements organisés et de les faire figurer sur la carte interactive.

## Le kit de communication dédié aux adhérents

Le 19 novembre 2024 signe le lancement de la communication externe de la SNPJM. Un template spécialement créé présente à la fois la page web dédiée à la SNPJM avec les premières vidéos témoignages, l'ouverture du compte Instagram de la FNAT et la mise à disposition d'un kit de communication dédié aux adhérents et disponibles sur leurs espaces adhérents. Au sein de ce kit, c'est

Le kit de communication dédié



# La commission communication

une quinzaine de supports de communication que nous avons créé avec Econovia qui sont directement utilisables par notre réseau : affiches officielles, 150 affiches personnalisées avec logos de chaque association adhérente, affiches personnalisables avec titre et lieu de l'évènement, charte graphique, logo, signatures mails, slogan, bannières web ...

## L'accompagnement du siège sur la création d'outils

L'équipe du siège a également proposé son soutien aux participants de la SNPJM à travers un accompagnement personnalisé. A titre d'exemple, une trame de table ronde aux couleurs de la SNPJM pour le groupe FNAT Auvergne-Rhône-Alpes et plus de 25 affiches personnalisées pour des évènements ont été créés à la demande.

### ✓ La création de produits aux couleurs de la SNPJM pour animer la campagne

En collaboration avec l'entreprise Alizé Communication, l'équipe du siège a travaillé à la création de produits aux couleurs de la campagne de la SNPJM. Ces articles ont été pensés pour animer les événements et faire la promotion de

cette campagne de communication auprès des salariés des services tout en offrant des supports utiles aux participants et aux adhérents.

Dans un premier temps, courant février 2025, la FNAT a offert et transmis par courrier à chaque association adhérente 5 affiches officielles de la SNPJM, 55 cartes postales et 55 autocollants à l'effigie de la SNPJM avec QR Code menant au site internet de la SNPJM.

Par ailleurs, le 30 janvier 2025, la FNAT a transmis à ses adhérents un catalogue de 9 autres produits estampillés SNPJM disponibles à la commande par chaque adhérent. Parmi ces produits et parmi les plus appréciés des stylos avec 2985 produits commandés, des carnets avec 325 produits commandés, des porte-clés avec 225 produits commandés ou encore des mugs, des calendriers et des tote-bags.

### ◆ Les relations presse

Ce volet de travail a exclusivement été confié à Econovia. L'agence de communication a travaillé à la création d'un dossier de presse ainsi qu'un communiqué de presse. Elle a également créé un lien avec plusieurs journalistes et a organisé une

# La commission communication

conférence de presse qui a eu lieu pendant la SNPJM, le 5 mars 2025 rassemblant un total de 11 journalistes. Les actions recensées sont les suivantes : 7 supports créés avec 46 retombées presse dont 23 en format papier, 19 sur le web, 4 passages radios et 2 passages télé.

## ◆ Succès et retombées de la SNPJM

La FNAT se réjouit de l'important engagement qu'a suscité cette première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs et remercie très chaleureusement l'ensemble de ces adhérents qui se sont saisis de cette initiative.

Au total, 96 associations adhérentes ont participé à l'événement, organisant un total de 122 événements à travers le pays. Cet engouement témoigne de l'importance et de la pertinence de la campagne, qui a permis de mettre en lumière les enjeux de la protection juridique des majeurs.

Pour clôturer cette semaine riche en événements, la FNAT a organisé son propre colloque le 7 mars 2025 sur le thème "MJPM et acteurs du social, les liaisons dangereuses ?" rassemblant plus de 300 personnes, un moment clé de cette campagne.

## ◆ Les actions à venir pour la commission communication

La commission travaille actuellement sur les mises à jour du site internet de la FNAT et de l'espace adhérent ainsi que sur l'évolution de la base de données réservée aux adhérents nommée FNATDOC souhaitant améliorer la fonction de recherche de documents.

Par ailleurs, son axe fort et stratégique de valorisation du secteur de la PJM reste plus que jamais d'actualité. Dans cette optique, elle présentera prochainement un plaidoyer en faveur des métiers de la PJM exercés collectivement en service intitulé « Les 10 bonnes raisons d'exercer en SMJPM ». L'objectif est ici de faire suite à l'enquête « Fiers d'être un professionnel d'un service MJPM, et vous ? » en mettant en valeur les métiers de la protection juridique et également le métier plus spécifique de MJPM, en vue des recrutements à venir et notamment au profit de la nouvelle formation de la Licence 3 professionnelle MJPM.

Pour terminer et à la vue du succès de la première édition de la SNPJM, le groupe de travail prépare dès à présent l'organisation de la seconde édition en mars 2026 !

# Les principales interventions de la FNAT dans les médias

## Janvier 2025

ASH – « "L'accompagnement est indissociable des mesures de curatelle et de tutelle »

Dans une interview donnée aux ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires), Ange Finistrosa, Président de la FNAT, revient sur un questionnement bien connu de la protection juridique des majeurs :

**Le mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs effectue-t-il un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du mandat judiciaire de curatelle ou de tutelle, au risque de marcher sur les platebandes des travailleurs sociaux ?**

L'occasion pour la FNAT de réitérer sa posture s'agissant de ce débat récurrent :

**Oui, l'accompagnement est indissociable de la mesure de protection.**



## Février 2025

Hospimédia « Le projet de décret sur la protection juridique des majeurs inquiète les fédérations »

Une interview qui a été l'occasion pour la FNAT, à travers la parole d'Hadeel CHAMSON, son Délégué Général de dénoncer la « Marchandisation rampante de la vulnérabilité » que fait craindre l'ouverture du dispositif de contrôle des CRF au privé.



# Les principales interventions de la FNAT dans les médias

## Février 2025

Le Média Social « Opposition à un transfert de charges au détriment des majeurs protégés »

La FNAT déplore le désengagement de l'État de la protection juridique des majeurs. Elle s'oppose à un projet de décret qui prévoit l'externalisation du contrôle de gestion des comptes des publics vulnérables vers des acteurs privés à la charge des personnes concernées. Un recours contre ces textes a d'ailleurs été déposé dans le cadre de l'inter-fédération (UNAF, UNAPEI, FNAT).



## Mars 2025

L'Humanité - « L'État marchandise l'ultravulnérabilité » selon la Fédération des associations tutélaires des mandataires judiciaires »

Dans un entretien accordé à L'Humanité à l'occasion de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, Ange FINISTROSA, Président de la FNAT a pu rappeler les contours du mandat de protection ainsi que le rôle des MJPM tout en ne manquant pas de revenir sur les différents enjeux de notre secteur.



# Les principales interventions de la FNAT dans les médias

**Mars 2025**

Le Média Social - "Faire prendre conscience que la protection juridique des majeurs est un enjeu de société"

A l'occasion de cette interview, Ange Finistrosa a pu revenir sur la nécessité de rendre visible la protection juridique des majeurs et faire connaître ses enjeux alors même que plus de 2 millions de personnes seront concernées par une mesure de protection juridique à l'horizon 2040 !



# La commission juridique

Organe de réflexion, d'orientation et d'information juridique au service des adhérents de la FNAT, la Commission juridique s'empare de thèmes de l'actualité de la protection juridique des majeurs afin d'y apporter un éclairage et des réponses pratiques utiles aux professionnels.

## Ses membres

**La commission juridique a accueilli 4 nouveaux membres en 2024/2025 :**

### **Hannah PERSON**

- ◆ Responsable juridique auprès de l'association SAAJES

### **Géraldine ROBLOT**

- ◆ Responsable juridique auprès de l'ATI 35

### ◆ **Maud SCHINDELE**

Chargée de mission juridique auprès de l'APASE

### ◆ **Reshma VAN VLIET**

Cadre technique auprès de l'association Tutélaire 66

**La commission juridique s'est réunie 6 fois depuis la dernière AG avec la poursuite du format en présentiel et du travail rédactionnel en ateliers :**

- ↳ **Le 19 septembre 2024** (1 jour en présentiel)  
Cette commission juridique s'est tenue sous un format décentralisé à Strasbourg.
- ↳ **Le 6 décembre 2024** (1 jour en présentiel),
- ↳ **Le 23 janvier 2024** (1 jour en présentiel),
- ↳ **Le 20 mars 2025** (1 jour en présentiel),
- ↳ **Le 22 mai 2025** (1 jour en présentiel),
- ↳ **Et le 26 juin 2025** (1 jour en présentiel),



Notons également le départ de Brigitte LEBLANC, anciennement cheffe de service de l'Axe Majeur-ATM à qui nous souhaitons le meilleur pour la suite de ses projets professionnels. Animée par Monsieur Jean-Paul GARDIN, Directeur de l'AVSEA - avec l'appui de la Chargée de mission de la FNAT -, la commission juridique a la particularité de réunir une pluralité de professionnels : juristes, chef(fe)s de

services, directeur(trice)s adjoint(e)s et directeur(trice)s d'un bon nombre de services adhérents de la FNAT (AVSEA, ATi57, CRIFO, APAM11, ADEI ADPP, ATFPO, ATP13, ATG, ACAP22, ADTMP, SAAJES, ATI35, APASE, AT66, ATM55). Ces membres croisent leurs connaissances et leurs compétences techniques au service de la commission.

# La commission juridique

## Ses objectifs

**La commission juridique de la FNAT est une composante essentielle de la FNAT.**

Cette commission a en effet pour missions principales d'analyser et d'outiller le réseau s'agissant des nouveautés législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur le secteur de la protection juridique des majeurs. Les travaux de la commission doivent ainsi permettre aux adhérents de mieux aborder les effets possibles de ces actualités sur le terrain.

Pour mener à bien ses missions, la commission est susceptible de s'appuyer sur des experts tiers pour les questions les plus techniques. De même, les riches échanges entre ses membres contribuent à l'élaboration d'une position fédérale sur des thématiques définies.

## Les travaux de l'année écoulée 2024/2025

**Diffusion du second livret du Focus juridique de droit pénal au sein du réseau FNAT.** Le second livret du Focus juridique de droit pénal, intitulé « **Le majeur protégé auteur d'une infraction pénale** » a été diffusé au réseau FNAT en juin 2024.

Du fait de l'altération de ses facultés, le majeur protégé mis en cause en matière pénale bénéficie d'un régime spécifique tout au long de la procédure (des actes de l'enquête de police jusqu'au jugement et l'exécution de la peine). Ce second livret du Focus juridique spécial

droit pénal présente et détaille ces dispositifs particuliers et interroge notamment la place et le rôle du MJPM tout au long de la procédure. Ce livret se propose ainsi de réaliser un tour d'horizon des différentes étapes de la procédure pénale et de présenter, pour chacune d'elles, les questionnement pratiques susceptibles d'être rencontrés par le MJPM dans l'hypothèse d'un majeur protégé auteur d'une infraction.

**Ce nouveau livret vise à apporter aux professionnels des réponses sur leurs différentes interrogations concernant :**

- Les actes de l'enquête de police (l'audition libre, la garde à vue, la perquisition),
- Les suites de l'enquête de police (le classement sans suite, la convocation en justice ou la citation directe, l'ouverture d'une instruction),
- Les audiences pénales,
- Les alternatives aux poursuites,
- L'exécution de la peine et l'indemnisation des victimes (l'exécution de la peine, l'indemnisation des victimes).



# La commission juridique

## Consultation de la Commission juridique

La Commission Juridique a été interrogée sur la question de l'impossibilité de se déplacer à la signature d'un acte notarié pour un MJPM.

Afin de répondre de manière détaillée à ce questionnement, la Commission Juridique s'est rapprochée du CRIDON du Sud-Ouest, auteur de deux fiches « Nota Bene » sur cette thématique.

Le CRIDON a ainsi donné son accord pour que puisse être diffusé au réseau FNAT ses fiches n°970 et n°971 respectivement intitulées :

- « **L'empêchement, en présence d'un mineur ou d'un majeur protégé, de se déplacer au rendez-vous de signature / La délégation de signature et les autres solutions envisageables** »
- Et « **L'empêchement, en présence d'un mineur ou d'un majeur protégé, de se déplacer au rendez-vous de signature / Quelques précautions propres aux délégations de signature** »

En accompagnement de la diffusion de ces deux fiches, la Commission Juridique a également souhaité ajouter une note complémentaire avec plusieurs éléments et remarques complémentaires à l'attention des professionnels des services mandataires à la protection juridique des majeurs.



# La commission juridique

## Ses productions et actions à venir

### Démarrage des travaux relatif à l'aide à sociale à l'hébergement

Comme annoncé au sein du précédent rapport d'activité, la Commission Juridique a débuté, depuis quelques mois maintenant, de nouveaux travaux avec la préparation d'un focus sur **la thématique de l'aide sociale à l'hébergement**.

Le format « fiches » du focus de droit pénal ayant été apprécié, il a été décidé de reproduire ce même format pour ce nouveau focus. Nous espérons ainsi pouvoir assurer la diffusion de la première fiche – a minima – dans le courant de l'année 2025 au réseau des adhérents FNAT !

### ◆ La valorisation des productions de la Commission Juridique

**2024** a également été l'occasion pour la Commission Juridique – invitée à cette réflexion par la Commission Communication de la FNAT – de réfléchir à mieux valoriser ses productions par une communication plus aboutie.

**L'année 2025** devrait ainsi être marquée par la réalisation d'un format vidéo assurant la présentation des éléments essentiels du dernier focus de droit pénal de la Commission.

**Un support complémentaire au focus qui pourra notamment faciliter la présentation et la diffusion des focus à vos équipes !**

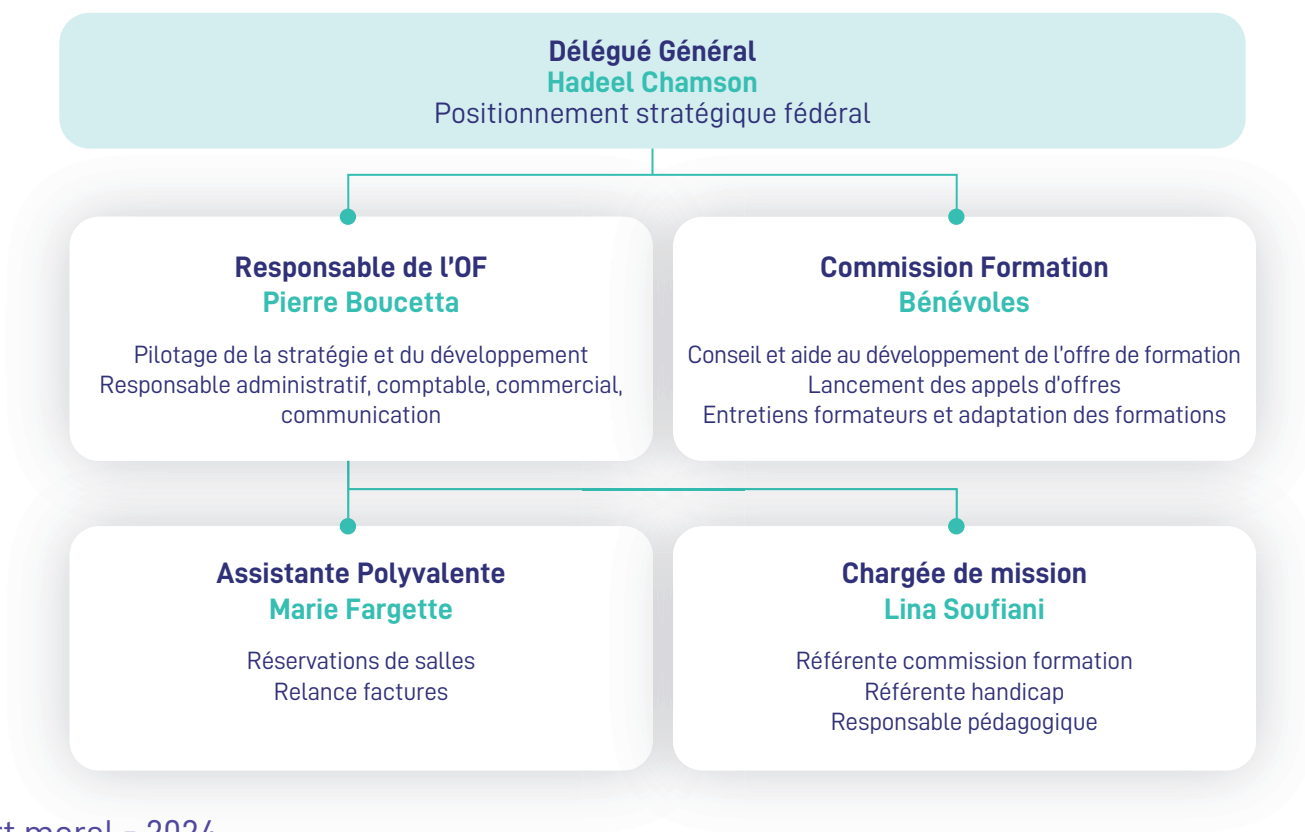
# La commission formation et pratiques professionnelles

## L'organisme de Formation FNAT

L'Organisme de Formation (OF) dénommé FNAT FORMATION a largement gagné en autonomie cette année et a entamé une évolution à grande échelle. Sa gestion intégralement informatisée par un progiciel, son développement stratégique avec l'arrivée d'un responsable de l'OF, son offre toujours plus étoffée et la régularité de l'instance qui le nourrit, la commission formation, conforte notre Fédération dans sa position de leader de la formation exclusivement dédiée aux professionnels du secteur de la Protection Juridique des Majeurs.

## Une gestion optimisée de l'Organisme de Formation

La mise en place d'une nouvelle coordination avec l'arrivée du responsable de l'OF

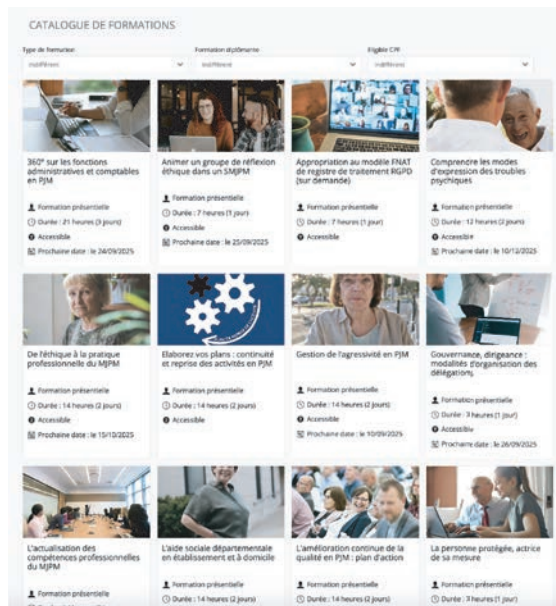


# La commission formation et pratiques professionnelles

Avec l'arrivée de **Pierre Boucetta**, responsable de l'OF FNAT FORMATION le 21 août 2024, une nouvelle organisation se dessine. Notre collègue est chargé du développement commercial de l'OF, du suivi qualité, administratif et financier, de la prospective, de la communication de l'OF et participe à l'ingénierie de formation et au recrutement des formateurs en collaboration avec Lina Soufiani et la commission formation. A son arrivée, Pierre Boucetta a travaillé l'aspect digital de la formation FNAT et notamment la transition numérique de gestion de l'OF grâce à un progiciel dédié.

## La formation FNAT digitalisée

### ◆ Le catalogue en ligne et la mise à jour de la **page formation** sur le site internet



Désormais, une page dédiée à la formation est disponible dès la page d'accueil du site internet de la FNAT.

Cette page offre un accès au catalogue PDF comme auparavant et est désormais complétée par des indicateurs chiffrés de résultats tels que la moyenne des notes et le taux de progression évalué.

De plus, cette page permet l'accès à un nouveau format de catalogue en ligne avec possibilité de visionner le programme, les dates prochaines et le tarif de chaque formation et de demander une inscription rapide et simplifiée.

# La commission formation et pratiques professionnelles



## ◆ L'ouverture du compte LinkedIn « FNAT FORMATION »

Véritable vecteur de visibilité, l'ouverture du compte LinkedIn « FNAT FORMATION », alimenté 2 à 3 fois par semaine par Pierre Boucetta, permet de tenir informé notre réseau et le grand public des toutes les actions de formation initiées par la FNAT, que ce soit la tenue d'une session pilote au siège, d'une session en INTRA, la création d'une nouvelle formation ou encore le partage d'informations. Aujourd'hui fort de son dynamisme, ce compte créé en septembre 2024 totalise déjà près de 800 abonnés et s'est fait une place de choix parmi les OF présents sur ce réseau social.

## ◆ La création du E-café des formateurs partenaires FNAT FORMATION

Le 26 mars 2025 a eu lieu le premier e-café des formateurs. Cette rencontre en visioconférence, en plus de répondre à 3 critères du Référentiel National Qualité (RNQ Qualiopi), a pour objectif de créer et de renforcer un véritable sentiment d'appartenance au groupe des formateurs de la FNAT. Prévu pour une rencontre trimestrielle, il a réuni 6 formateurs, la prochaine date étant fixée au 1er juillet 2025. Au programme : les formateurs ont réalisé un tour de table de présentation puis les échanges ont porté sur la veille réglementaire avec un focus sur l'IA Act, la veille pédagogique avec la présentation d'un site internet spécialisé et la veille métier avec la présentation des prérequis pour le Numéro de Déclaration d'Activité (NDA). La discussion s'est clôturée sur un échange libre entre participants avant de choisir en collégialité la prochaine date du e-café des formateurs.

# La commission formation et pratiques professionnelles

## ◆ L'ensemble du processus de **formation digitalisé** au sein d'un progiciel

Grâce au progiciel dont la Fédération s'est dotée, l'OF FNAT a pu monter d'un cran dans son organisation, sa gestion du temps et l'amélioration continue de sa qualité :

### La gestion de l'organisation des formations

Depuis la digitalisation de la gestion de la formation au sein du progiciel, la totalité de la procédure depuis l'inscription s'effectue en ligne. En effet, l'équipe du siège crée les sessions de formation sur le logiciel, y inscrit les participants et leur transmet leur convocation par ce biais.

Un espace extranet est également créé pour chaque participant où il peut retrouver : le questionnaire de positionnement préformation, le questionnaire d'évaluation des acquis post-formation, le questionnaire de satisfaction post-formation, l'émargement par demi-journée numérisé, les supports de formation, le règlement intérieur de la FNAT, le nom du ou des formateurs intervenant durant sa session de formation, un calendrier avec les dates et horaires précis de la formation ainsi qu'un plan géographique situant le lieu de la formation. De même pour les formateurs intervenant, un espace extranet est disponible avec un questionnaire d'évaluation à remplir.

En outre, les conventions de formation sont générées automatiquement et envoyées aux responsables pour signature, de même que les convocations contenant un QR Code menant directement à l'espace extranet de chaque apprenant. Un système de relance est prévu pour chaque envoi et pour complétude des différents questionnaires.

### L'amélioration continue de la qualité

Une avancée importante en termes d'amélioration continue de la qualité au sein du progiciel dédié est la possibilité de suivi des absences, de la progression des compétences et de la satisfaction.

En effet, pour chaque session de formation, une note globale est attribuée en fonction des réponses aux questionnaires de satisfaction des apprenants et du formateur. Sur la base des réponses aux questionnaires de

# La commission formation et pratiques professionnelles

préformation et de post-formation, le taux de progression des compétences est également évalué notamment selon les objectifs pédagogiques ciblés de la formation.

De même, le suivi des absences est organisé selon les apprenants avec inscription systématique de chaque absence, relance avec justifications associées et le cas échéants, création d'un incident.

**9.7 /10**

**+2.97 /10**  
PROGRESSION  
DES COMPÉTENCES

**7.57/10**  
APRÈS LA FORMATION

**4.6/10**  
AVANT LA FORMATION

## ÉVALUATION À CHAUD POUR LES APPRENANTS

9.5

9.6 Préparation de la formation

9.2 Organisation de la formation

9.7 Déroulement de la formation

9.6 Contenu de la formation

9.3 Efficacité de la formation

9.4 Note générale de la formation

## QUESTIONNAIRE POUR LES INTERVENANTS

10.0

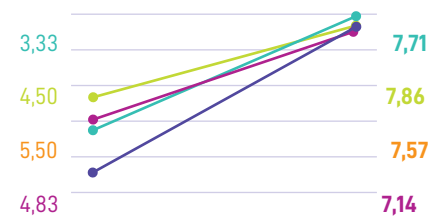
10.0 Le groupe de l'organisation de la formation

10.0 Succès de la formation

## PROGRESSION SUR LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### Evaluation des compétences ...

- Connaître la démarche éthique FNAT et s'appropriier son référentiel éthique
- Faire le lien entre le référentiel et les situations vécues
- Favoriser l'approche collective
- Promouvoir une démarche éthique : s'en approprier les concepts; harmoniser les pratiques
- S'exercer à une méthode de réflexion éthique en situation



# La commission formation et pratiques professionnelles

Le renouvellement de la certification QUALIOPI

**Qualiopi**  
processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

Conséquence de ce suivi renforcé et de la rigueur des process formation de la FNAT, c'est sans aucune non-conformité que l'équipe du siège a été auditée le 7 mai 2025 avec succès, renouvelant la certification Qualiopi de l'OF FNAT FORMATION. L'OF FNAT a notamment été félicité sur ses veilles métier, pédagogique et technologique renforcées et la mise en place de dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap, dépassant les indicateurs attendus.

## Les ressources indispensables et uniques de la formation FNAT

Une instance précieuse et constante : la commission formation



**La commission formation a eu le plaisir d'accueillir cette année 2 nouveaux membres :** Vincent Fleury (APJA75) et Christophe Clerc (administrateur FNAT).

**A la référence et l'animation de cette instance :** Hélène Rascoussier (AT15) et Patrice Gauthier (ATMP53).

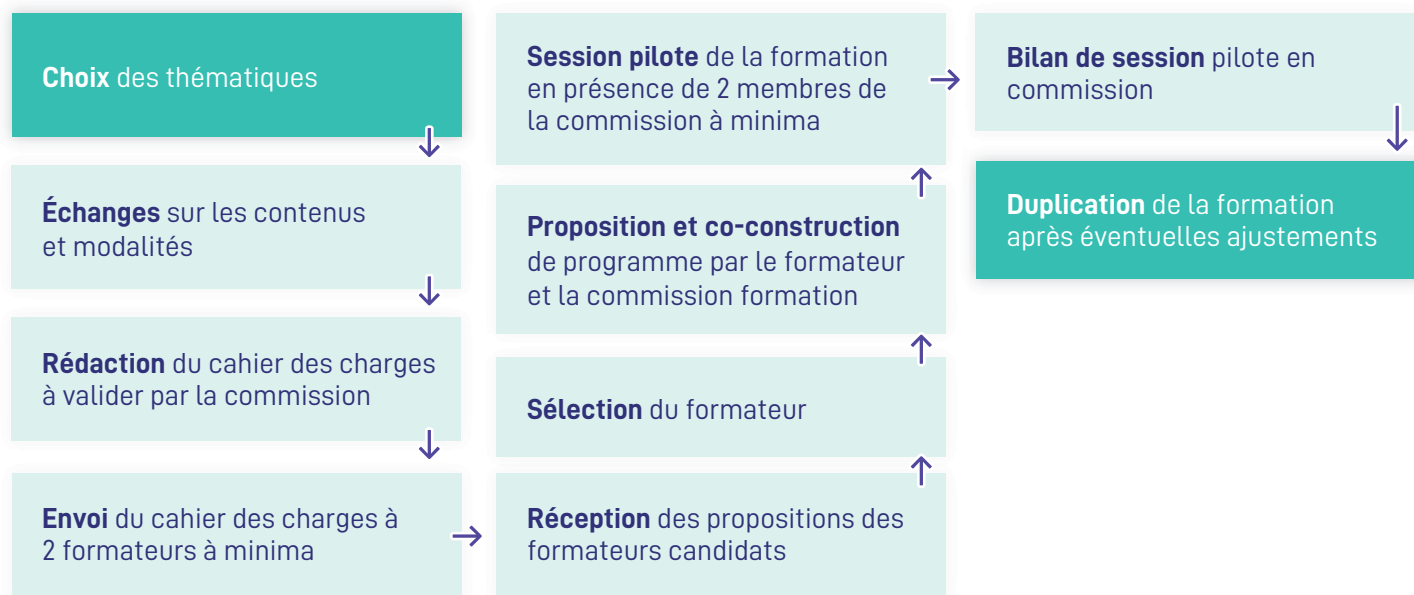
**Ce groupe de travail assidu est complété** par Aida Bouraoui (UTML), Joanna Portal (ATM), Sophie Manquant (ATI79), Jean-Pierre Lahaye (ATFPO), Michel Pucheu (administrateur FNAT) et Anne-Marie Braun (Geranto Sud).

**Cette année, les membres se sont réunis 10 fois.** La commission conserve ses missions originelles, à savoir le façonnement de formations sur-mesure dédiées à tous les professionnels de la PJM. Elle intervient principalement sur le volet pédagogique, le siège étant chargé de la gestion du volet administratif et financier de l'OF. L'arrivée de Pierre Boucetta qui vient en soutien sur les missions de prospectives de formateurs" par "La collaboration entre le

# La commission formation et pratiques professionnelles

responsable de l'OF Pierre Boucetta et la chargée de mission, Lina Soufiani sur les missions de prospective de formateurs directement en lien avec la commission. Le groupe de travail poursuit son œuvre avec tout l'engagement qui l'anime depuis sa création.

Le processus de construction de formation FNAT unique en son genre et qui a déjà témoigné de son efficacité reste inchangé :



Grâce à ce mode de fonctionnement, les formations FNAT bénéficient du regard d'experts de terrain forts d'une importante expérience et au contact de tous les professionnels de SMJPM quotidiennement. C'est pourquoi la formation FNAT continue d'être reconnue dans son secteur : elle se trouve au plus près des besoins des salariés de SMJPM.

Ces besoins sont également recueillis comme habituellement par l'enquête annuelle des besoins en formation transmise à tous les adhérents afin de s'inspirer directement de leurs demandes et de comprendre au mieux leurs problématiques.

# La commission formation et pratiques professionnelles

## L'enquête annuelle des besoins en formation des adhérents

Cette année, l'enquête annuelle des besoins en formation a été lancée en décembre 2024 et clôturée à la fin février 2025. Ce sont 94 adhérents qui ont participé à cette enquête, soit un taux de participation satisfaisant de 61,8%. Les résultats collectés sont présentés et discutés en commission. Ils constituent un véritable outil de travail en termes de choix de thématiques mais permettent également à la commission d'évaluer la pertinence de leurs propres propositions.

## Résultats de l'enquête annuelle des besoins en formation 2026

**92 % des répondants connaissent le catalogue de formation de la FNAT, et 77 % ont déjà suivi une formation.**  
**95 % des participants trouvent les formations utiles pour leur travail.**

**Les thématiques proposées sont majoritairement jugées adaptées** (97,65 % d'avis positifs).

**Les formations intra-association** (73 %) et régionales (68 %) sont préférées aux formations centralisées à Paris (32 %).

**Les échanges entre pairs** (70 %) et les exercices pratiques (64 %) sont les supports pédagogiques les plus plébiscités.

### ◆ Les nouveaux sujets souhaités pour le catalogue 2026 :

- Formation du personnel administratif et comptable (73 %)
- Gestion patrimoniale (50 %)
- Immobilier en PJM (37 %)
- Cybersécurité (28 %)
- Addiction (30 %)

### ◆ Les principaux défis professionnels nécessitant des formations :

- Gestion des risques psychosociaux et du stress
- Maîtrise des outils numériques et de l'IA
- Gestion patrimoniale et juridique
- Encadrement et management

### ◆ Recommandations et prospectives

- Développer des formations en ligne (visioconférences courtes, webinaires)
- Mieux intégrer les nouveaux enjeux : cybersécurité, IA, recrutement, management
- Adapter encore davantage l'offre à tous les métiers de la PJM, y compris le personnel administratif.
- Faciliter encore davantage l'accès aux formations avec plus d'options régionales et intra-entreprise
- Multiplier les webinaires sur les formations avec l'équipe du siège et la commission

**En conclusion,** cette enquête met en lumière une **forte satisfaction** à l'égard des formations existantes proposées par FNAT FORMATION, tout en identifiant des axes d'amélioration pour répondre aux besoins émergents des professionnels de SMJPM. Ce rapport confirme et conforte par les retours des différents services que les axes de développement choisis en 2024 par la commission formation sont pertinents.

# La commission formation et pratiques professionnelles

## Une offre en pleine expansion

Cette année, ce ne sont pas moins de 7 nouvelles formations qui sont venues enrichir le catalogue, chiffre record en termes de productivité sur une seule année. Les axes stratégiques de la commission demeurent ceux de l'ouverture à tous les métiers de la PJM, adhérents ou non adhérents à la FNAT et du développement de la formation en région (INTRA ou INTER SERVICE).

### Le catalogue de formations 2025

Le catalogue de formation FNAT est désormais pensé comme une offre en perpétuel ajustement avec des nouveautés régulièrement communiquées sur le site internet de la FNAT ainsi que par mail au réseau et au sein du compte LinkedIn. Le catalogue en ligne propose ces ajustements en temps réel avec toutes les informations nécessaires. Pour ce qui est du catalogue officiel, il est maintenu à un rythme de diffusion de 2 fois par an, à savoir la sortie du catalogue en juin de l'année N-1 pour l'année N à venir afin de se calquer à la construction des plans de compétences pour le personnel généralement effectué en septembre de l'année N-1 dans les services. Une mise à jour de l'année N est ensuite proposée entre février et mars de cette même année.

Cette année, les thématiques abordées sont plus que jamais axées « cœur de métier » avec des publics cibles MJPM ou encore personnel administratif et

comptable. Veillant à inclure chaque type de poste en SMJPM, l'OF continue de soutenir ses formations historiques ainsi que de nouveaux projets relatifs à la qualité, l'autodétermination ou encore le patrimoine.

### Les nouvelles formations proposées

#### **L'amélioration continue de la qualité en PJM : plan d'action**

Cette formation à destination des responsables qualité, cadres intermédiaires, directeurs ou présidents a pour objectif d'aborder les fondements d'une démarche qualité et d'apporter les outils managériaux pour la mettre en place au sein d'un établissement. Riche en échanges, en savoirs théoriques mais aussi en exercices pratiques, la session pilote qui a eu lieu les 28 et 29 janvier 2025 a bénéficié d'un excellent résultat de satisfaction, les apprenants soulignant que la « formation répond aux attentes » et que les 2 jours de formation sont « idéals pour mixer théorie, pratique et échanges entre professionnels ».

# La commission formation et pratiques professionnelles

## La personne protégée actrice de sa mesure

Formation animée en binôme de pair-aidance par une personne protégée et une formatrice travailleuse sociale, elle a pour objectif d'intégrer l'autodétermination et l'autonomie au cœur de l'accompagnement des personnes et donne des outils pratiques aux professionnels de la PJM en ce sens (DIPM en FALC...). D'une durée d'une journée, la première session aura lieu en INTRA le 11 juin 2025.

## L'actualisation des compétences professionnelles du MJPM

Cette formation émergeant directement des demandes de nos adhérents constitue un apport précieux au sein des services car elle permet d'aborder l'ensemble des missions dans le cadre du mandat du MJPM en passant en revue les textes juridiques et réglementaires. Loin d'être une formation descendante, elle expose les participants à des cas pratiques en insistant sur les points de vigilance notamment sur l'interprétation des textes et les dernières recommandations de bonnes pratiques et jurisprudences. Aussi adaptée pour les MJPM débutants qu'expérimentés, la session pilote réalisée les 26 et 27 mars 2025 a démontré un des meilleurs taux de satisfaction des participants qui se sont sentis accompagnés tant sur le volet technique que pratique.

## Le co-développement au service de l'intelligence collective

Cette formation est particulièrement adaptée en format INTER-SERVICE pour les directions car elle permet de renforcer la dynamique collective et l'entraide professionnelle. La formatrice, experte en PJM et pratiquant le co-développement depuis des années auprès de professionnels pairs, accueille les participants pour une journée de présentation de la méthode puis anime une fois par mois une session en distanciel d'une heure trente. Chaque participant expose alors une problématique par séance et les membres du groupe observent la méthodologie précise du co-développement pour nourrir leur pratique et s'accompagner mutuellement dans leurs choix. La session pilote aura lieu le 21 mai 2025 en INTRA.

## 360° sur les fonctions administratives et comptables en PJM

Très attendue, cette formation sur 3 journées est dédiée au personnel administratif et comptable. Après présentation du cadre légal et de la typologie des publics, elle récapitule l'ensemble des missions de l'ouverture à la fermeture de la mesure puis aborde les questions d'organisation au travail et de coordination d'équipe. La session pilote aura lieu les 24, 25 septembre et 13 novembre 2025.

# La commission formation et pratiques professionnelles

## Maitriser les écrits professionnels en PJM : adapter le langage et le contenu selon les destinataires

Également très demandée par notre réseau, les écrits professionnels constituent un sujet « cœur de métier » incontournable. Abordés sous le prisme éthique, la formation se démarque par l'identification des freins inconscients en rappelant les principes de l'efficacité des écrits selon les types de publics avec lesquels les professionnels de la PJM interagissent. La session pilote a eu lieu les 3 et 4 avril 2025 et a convaincu les apprenants qui ont fortement apprécié cette approche.

## Le patrimoine financier et immobilier de la personne protégée : les bons réflexes à adopter

Formation technique et dense, c'est de nouveau un excellent taux de satisfaction qui est relevé auprès des apprenants. Le patrimoine de la personne protégée est abordé de façon globale et en lien avec les droits et les situations les plus rencontrés en PJM. L'aspect pratique et la grande connaissance par les formateurs des missions et des réalités que rencontrent les MJPM ont été fortement appréciés lors de la session pilote qui a eu lieu le 30 avril 2025.

### Les chiffres à retenir

formations proposées  
actuellement au  
catalogue

21

7

Nouvelles  
formations

901

Personnes  
formées

78 Sessions  
de formations

61 en intra/inter  
17 en inter

soit **9 908 heures**  
de formation

# La commission formation et pratiques professionnelles

## Le top 3 des demandes de formation

1. De l'éthique à la pratique professionnelle du MJPM
2. L'aide sociale départementale en établissement et à domicile
3. Gestion de l'agressivité

**Taux de progression moyen des apprenants : 2,2/10**

**Taux de satisfaction moyen des apprenants : 9,2/10**

## A venir

L'équipe du siège et la commission travaillent actuellement à la diffusion du catalogue de formation 2026 en juin 2025 avec **déjà 5 nouvelles formations annoncées** sur des thématiques de gestion des priorités, PCA & PRA ou encore archivage.

En matière de stratégie prospective, pour les deux ans à venir, FNAT FORMATION compte se positionner en tant que leader dans la formation obligatoire des MJPM. En effet, le projet de loi de la DGS rendra obligatoire en 2027 la formation continue des mandataires.

Cette ambition s'appuiera sur le déploiement des modules courts en ligne, des webinaires et des modules e-learning dont la FNAT sera propriétaire. Via notre progiciel, sa capacité e-learning et l'outil de paiement en ligne, l'OF sera alors en mesure de fournir

des moyens diversifiés de formation continue pour l'ensemble du spectre de la PJM, MJPMI, préposés et partenaires de la PJM compris. Nos modalités seront renforcées en plus des traditionnelles formations en présentiel par davantage de blended learning (mélange de formation en présentiel et en e-learning) et d'e-learning.



5 Nouvelles  
Formations

# Le groupe de réflexion éthique de la FNAT

Le groupe de réflexion éthique de la FNAT (GREF) est animé, depuis octobre 2023, par **Bénédicte Cezard** (directrice générale de l'association GRIM) administratrice de la FNAT avec l'accompagnement méthodologique de **Jean-Jacques Nilles**, éthicien du cabinet Socrates.

Le GREF est constitué en fonction des séances de travail d'universitaires, de juristes, de directeurs d'associations tutélaires, de délégués mandataires, d'administrateurs d'associations tutélaires, de juges des tutelles, de personnes protégées, de psychiatres, du délégué général de la FNAT.

## **Ainsi participent ou ont participé aux travaux du GREF au cours de l'année :**

Hadeel Chamson (FNAT), Anne-Marie David (FNAT), Jean-Pierre Nicoud (ATIAM 06), Antoine Peraldi (ATM 78), Hélène Rascoussier (AT15), David Gezequel, Richard Gaillard (université d'Angers), Philippe Sanchez (éthicien – Cabinet Socrates), Delphine ROBIN et Eloïse Rousselet (ADAPEI-ARIA), Bénédicte Cezard (GRIM), Joëlle BEGON (ATNA) et Véronique POEHR (ACAP 22).

Les objectifs assignés au groupe ne sont pas d'établir une norme mais de proposer une réflexion et des outils méthodologiques dans une perspective de bonnes pratiques professionnelles. Le parti pris méthodologique du GREF est d'aborder l'Éthique sous un angle pratico-pratique. C'est à partir de l'étude des cas que seront mises en exergue les tensions éthiques.

## **Les missions du GREF sont à partir d'une thématique proposée par le groupe et validée par les instances de la FNAT de :**

- Mener des recherches sur des thématiques
- Confronter les pratiques de terrain pour définir les questions éthiques qui se posent en lien avec la thématique
- Mettre en lien ces questions avec le référentiel éthique de la FNAT
- Identifier les cas concrets permettant d'illustrer les tensions éthiques de façon emblématique
- Analyser les cas selon la méthode proposée dans le livre sur l'Éthique du MJPM
- Faire émerger progressivement une culture de l'éthique dans le secteur de la protection juridique des majeurs et en faire une compétence professionnelle à part entière

# Le groupe de réflexion éthique de la FNAT

Cette année, les travaux du GREF se sont divisés en trois focus principaux :

## 1. L'accompagnement dans le cadre de la mesure de protection – un positionnement affirmé

En 2024, le GREF a poursuivi un chantier central : la rédaction d'un ouvrage collectif consacré à la notion d'accompagnement dans la protection juridique des majeurs (PJM). Ce travail s'inscrit dans une volonté forte de la FNAT d'affirmer que l'accompagnement est indissociable de la mise en œuvre de la mesure de protection. Il ne s'agit pas ici de l'accompagnement social déployé par les travailleurs sociaux (type assistant de service social), mais d'un accompagnement spécifique, socio-judiciaire, porté par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM).

Ce positionnement s'oppose à une vision strictement juridique du mandat, en soulignant que l'accompagnement est une condition essentielle pour garantir les droits fondamentaux, l'autonomie et l'inclusion des personnes protégées. L'ouvrage à paraître courant 2nd semestre 2025 illustrera cette approche à travers des cas pratiques, mettant en lumière la complexité des situations rencontrées et la richesse des pratiques professionnelles mais

également de faire la place à une pratique professionnelle plus ouverte à la nuance.

Dans ses réflexions, le GREF a pris appui sur les contributions de chercheurs comme Sonia Zouag et Benoît Eyraud enrichissent cette réflexion, en appelant à une reconnaissance doctrinale de l'accompagnement comme nouvelle figure du droit, à la croisée du juridique, du social et de l'éthique

## 2. Vers l'autodétermination des personnes protégées

Le GREF a également engagé une réflexion de fond sur la notion d'autodétermination dans le champ de la protection juridique. Cette thématique, qui sera au cœur des travaux futurs, interroge la capacité des personnes protégées à agir, décider et participer pleinement à leur mesure de protection et à leur parcours de vie, malgré leur vulnérabilité.

L'accompagnement tel que défini par la FNAT devient ici un levier d'émancipation, permettant de dépasser une logique de substitution pour aller vers une logique de soutien à la décision. Cette approche s'inscrit dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), qui visent à promouvoir un parcours de vie inclusif, en limitant les actions substitutives et en favorisant une prise de risque partagée.

# Le groupe de réflexion éthique de la FNAT

Le GREF entend ainsi contribuer à une évolution des pratiques professionnelles, en articulant protection, accompagnement et autodétermination, dans une perspective éthique et inclusive. Le réseau sera sollicité et associé à cette démarche. Il est fort probable que cette réflexion sur l'autodétermination puisse aboutir au terme du process à la rédaction d'un 4ème cahier du GREF.

## 3. Intégrer la participation des personnes protégées aux travaux du GREF

Enfin, le GREF souhaite renforcer la participation directe des personnes protégées à ses travaux. Cette ambition s'inscrit dans une dynamique de co-construction des savoirs et des pratiques, en reconnaissant pleinement les personnes protégées comme acteurs à part entière de la réflexion éthique. Dans l'écosystème de la PJM, il s'agira d'une réelle « révolution culturelle » dans le sens où les professionnels s'affranchiront enfin des derniers scories de préjugés et autres considérations réduisant la personne protégée à sa situation de vulnérabilité.

Des premières participations et consultations ont déjà eu lieu en 2018-2019 (rédaction de l'ouvrage sur l'éthique), et le GREF envisage aujourd'hui de formaliser cette démarche en intégrant des représentants des personnes protégées dans ses

groupes de travail. Cette ouverture vise à enrichir les débats, à mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes concernées, et à faire émerger une culture éthique partagée dans le secteur de la PJM. Ne dit-on pas que l'Éthique c'est aussi la prise en compte de l'altérité.

# La FNAT en région

## La présence de la fnat en région toujours plus ancrée !

Dans le prolongement des objectifs fixés par le nouveau projet stratégique de la FNAT, validé à l'occasion de notre dernière Assemblée Générale, 2024 a été l'occasion de **poursuivre et de multiplier les rencontres en région**. L'enjeu ? Répondre aux fortes attentes du réseau s'agissant du développement **de dynamiques territoriales solides !**

Cette nouvelle année écoulée a ainsi permis de **consolider des rencontres déjà bien établies entre les adhérents FNAT de certaines régions et d'impulser et initier ces temps d'échanges sur certaines autres régions non encore pourvues de cette dynamique.**

Des réunions toujours appréciées par les associations et services adhérents de la FNAT participantes car identifiées comme de riches temps d'échanges, permettant notamment d'aborder les différentes actualités de notre secteur, tant au niveau territorial que national et de revenir sur des thématiques proches des problématiques de terrain.

La dynamique FNAT en région s'est ainsi traduite par plusieurs évènements marquants :

### UNE REUNION DE L'ENSEMBLE DES REFERENTS TERRITORIAUX FNAT

Une visioconférence conviant l'ensemble des référents territoriaux de la FNAT s'est tenue, le 24 septembre 2024. Au programme,

- Un **bilan des actions réalisées sur la période écoulée pour chacune des régions** présentes,
- Un **rappel des moyens et des supports tenus à la disposition des référents**. Les salariés du siège de la FNAT, et plus particulièrement ses deux chargées de mission sont en effet présentes en appui auprès des référents territoriaux chacune pour leur région,
- La **fixation des objectifs cibles pour l'exercice 2024-2025**, à savoir : la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs et les actions politiques à porter au niveau local. A noter également la formation, dont le format mutualisé peut être porté de manière utile dans les régions.

# La FNAT en région



## LES REUNIONS EN REGION

### La région **Centre Val-de-Loire**

La dynamique FNAT en région Centre-Val de Loire se poursuit, portée par le binôme engagé formé par Sylvie MERLIER (directrice adjointe de l'ATRD) et Sébastien CHEVILLON (directeur de l'ATIL37) !

L'année 2024 a ainsi été marquée par une rencontre régionale forte en échanges et en perspectives, organisée le 13 septembre dans les locaux du GEDHIF à Bourges, en partenariat avec la FNAT, l'UNAPEI et l'URIOPSS Centre. L'occasion pour de nombreux SMPJM, adhérents ou non de la FNAT (l'ATC, l'ACAP 28, l'ATRD, Familles Rurales de l'Indre, l'ATIL37, et le

GEDHIF), d'échanger autour de thématiques d'importances pour la PJM : le déploiement de la licence professionnelle MJPM, l'externalisation des comptes rendus de gestion, les résultats de l'enquête « Fier d'être salarié d'un service MJPM », ou encore des retours d'expérience sur les évaluations HAS.

Ce temps fort a également été l'occasion de poser les **premiers jalons de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs**. Il convient en effet de souligner que la région s'est illustrée par une forte mobilisation ! Plusieurs initiatives locales à mentionner, parmi lesquelles :

- Un colloque de « Présentation de la protection juridique des majeurs » porté par l'ATRD, l'ADSEA, l'UDAF 28 et l'ATEL,
- Une conférence organisée par le Comité éthique de l'Indre (réunissant notamment la MSA Service Tutelle 36, l'ATI 36 et Familles Rurales 36), intitulée « Les mesures de protection, ça vous parle ? »
- Ou encore les différentes actions « Agir pour la Protection Juridique des Majeurs » menées par la Croix Marine 18, avec notamment une réunion du Conseil Consultatif des Usagers et des journées portes ouvertes.

# La FNAT en région

Les associations du réseau FNAT en région Centre Val de Loire ont aussi été nombreuses à activement s'impliquer dans l'ouverture de la licence professionnelle MJPM lancée par l'Université de Tours en septembre 2024. Des adhérents d'ailleurs pleinement mobilisés sur cette thématique de la formation avec plusieurs sessions mutualisées, dont une relative à l'aide sociale les 20 et 21 mars à l'ATIL37 ayant pu réunir la MSA36, Familles Rurales 36, l'ATC18 et l'ATRD28 ainsi que plusieurs formations éthiques mutualisées entre l'ATRC, l'UDAF 37 et l'ATIL 37 en mars et avril 2025.

Enfin, nos deux référents régionaux poursuivent leur participation active aux travaux liés à la PJM engagés par la DREETS, en lien avec l'URIOPSS et le CREAL avec, notamment, le COPIL d'actualisation du schéma régional MJPM programmé en juin 2025.

Et pour finir sur une note réjouissante : bienvenue à Famille Rurales 36 et à l'ATI 36, nouveaux adhérents FNAT de la région !

## LES REUNIONS EN REGION

### | La région **Bourgogne-Franche-Comté**

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des dernières régions à ne pas être portée par un binôme de référent. La charge de l'animation de la région revient ainsi à Irène VULIN, directrice de la Sauvegarde 71 et cet exercice « solo » ne démerite toutefois pas, en atteste les nombreuses réunions des adhérents de la région sur la période (mars, juillet et novembre 2024 mais aussi janvier et mars 2025 !).

La région étant très étendue, les rencontres alternent entre présence physique et visioconférence. Des temps d'échange qui permettent aux adhérents FNAT de la région d'aborder les diverses actualités régionales et nationales en lien avec la protection juridique des majeurs mais aussi de se lancer - à peine la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs achevée - dans l'organisation et la préparation d'un colloque d'envergure qui se tiendra à l'IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social de Bourgogne) de Dijon à l'occasion de la SNPJM de 2025.

A noter : Irène VULIN passera, d'ici à la fin de l'année 2025, la main à un (ou des) nouveau(x) référent(s) territorial(aux). Elle restera toutefois référente s'agissant de l'organisation du colloque régional de la SNPJM 2025.

# La FNAT en région

## LES REUNIONS EN REGION

### La région **Grand-Est**

Au-delà de ses désormais traditionnelles réunions trimestrielles et des GAP organisés avec le cabinet SOCRATES en direction des cadres des services volontaires, la FNAT GRAND EST s'est à nouveau mobilisée autour de la connaissance et de la reconnaissance des professionnels du secteur de la protection juridique des majeurs avec la réédition de son colloque « Les 1001 vies du MJPM : un métier à multiples facettes ».

Face au succès de la première édition qui s'était déroulée à Nancy en novembre 2023 et à la demande de la DDETS de Moselle, ce colloque a été programmé à nouveau en décembre 2024 dans un premier temps, puis s'est finalement aligné sur la Semaine de la PJM. Il s'est donc tenu dans l'amphithéâtre de l'IRTS de Lorraine à Ban Saint Martin en banlieue messine le 4 mars 2025 et a pu être introduit par Ange FINISTROSA.

Ce colloque visait les étudiants de l'IRTS et de la faculté de droit. Plus de 150 inscrits nous ont honorés de leur présence et de leur vif intérêt pour nos métiers.



# La FNAT en région

En septembre 2024, les adhérents d'Alsace se sont mobilisés pour organiser l'accueil du conseil d'administration décentralisé de la FNAT et nous soulignons la particulière implication de l'association TANDEM qui nous a accueillis dans ses locaux pour les travaux des commissions et nous remercions la CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE pour la mise à disposition de ses locaux pour les besoins de notre bureau et de notre conseil d'administration.

En cette fin d'exercice, la relance de la mobilisation des adhérents lointains est un chantier qui nous tient à cœur et à cette fin, un groupe CHAMPAGNE ARDENNES sera réuni pour la première fois le 5 juin 2025 à CHALONS EN CHAMPAGNE dans les locaux du CCAS de la commune, par ailleurs adhérent FNAT pour son service mandataire. L'ensemble des adhérents de cette ancienne région ont répondu favorablement à cette proposition et nous aimerions créer un événement local à REIMS dans le cadre de la semaine de la PJM 2026. Ce groupe interne au groupe GRAND EST sera co animé par Jean-Paul GARDIN et Joanna PORTAL, nos deux départements respectifs offrant une proximité et des synergies possibles avec la Champagne Ardennes dans de nombreux domaines.

## LES REUNIONS EN REGION

### La région Ile-de-France



Portée par le dynamique binôme de référentes, Mélanie JOLY, directrice de l'ATFPO et Bouchra MAKRANI, directrice du service ARIANE FALRET de la Fondation FALRET, la région Paris Ile-de-France profite d'une riche activité des adhérents FNAT !

**Une innovation en 2024 :** la tenue des réunions FNAT-IDF dans les associations et services adhérents. Les adhérents de la FNAT-IDF profitaient en effet jusqu'à présent de la proximité géographique de la FNAT pour se réunir au sein de notre siège, mais, afin notamment de favoriser l'interconnaissance et les échanges autour de l'organisation des services entre les adhérents de la région, un nouveau format a été

# La FNAT en région

testé. Un grand merci au SMJPM Ariane-Falret, à l'ATH, à l'APJA75 et à l'ATSM77 d'avoir accueilli ces différents regroupements dans leurs locaux au cours de l'année !

Cette nouvelle année écoulée a également marqué la poursuite des échanges des adhérents de la région avec la Banque de France. Des échanges ayant permis d'aboutir à une rencontre le 22 mars 2024 avec les services aux particuliers et la cellule actions de place/inclusion financière. Cette rencontre a permis à la FNAT et à la FNAT-IDF d'alerter la BDF sur :

- **Les difficultés posées aux associations et services d'une réglementation bancaire trop rigide.** Avec par exemple, l'exigence de la production d'une CNI en cours de validité et de justificatifs d'une adresse de domiciliation, éléments souvent complexes à produire pour les professionnels confrontés à un public fragilisé et en déshérence administrative depuis parfois de nombreuses années,
- Les difficultés liées au mandat de protection et **la nécessité de créer un service dédié « majeurs protégés » afin de faciliter les échanges,**
- Enfin, le **constat du traitement souvent trop strict des personnes bénéficiant d'une mesure de protection par les agences bancaires** (cas des clôtures de comptes pour cause d'incivilités par exemple).

## LES REUNIONS EN REGION

La région **Provence-Alpes Côte d'Azur**



La FNAT remercie chaleureusement Anne-Marie David (APOGE) pour son engagement dans l'animation régionale PACA, désormais reprise par Olivier Fischbach (ATIAM), aux côtés de Gérard Caillol (ATAHP) et avec le soutien de Séverine Dallard (FNAT). Anne-Marie poursuit sa participation active, notamment sur la question spécifique du schéma régional.

La dynamique régionale se poursuit autour de deux rencontres annuelles rassemblant les Présidents et Directeurs Généraux des neuf associations adhérentes à la FNAT. Ces réunions sont un lieu de relais entre le niveau national, régional et local, permettant partage d'informations, retours d'expériences et émergence d'initiatives.

# La FNAT en région

En 2025, la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs a été un temps fort en région PACA, avec deux colloques organisés à Nice et Aix-en-Provence sur le thème : « Les 1001 vies du mandataire judiciaire à la protection des majeurs ». Ces événements ont rassemblé près de 230 participants et permis de valoriser les outils conçus dans le cadre du schéma régional (carte professionnelle, DUA, certificat médical, etc.), avec une participation remarquée de personnes protégées aux tables rondes.

Enfin, des échanges ont porté sur la L3 Pro MJPM (ouverte à Aix en 2024), l'offre de formation FNAT, et le recensement régional des effectifs : 12 000 mesures et 450 salariés au sein des structures adhérentes de la région.

Un grand merci à toutes les équipes pour leur engagement collectif et leur contribution à la réussite de cette mobilisation régionale.

## LES REUNIONS EN REGION

### La région Pays de la Loire



Les associations adhérentes de la région des Pays de la Loire étant investies au sein du réseau GIRT, le besoin de doubler ces rencontres par des échanges « FNAT » n'a pas été identifié. Le 28 novembre dernier, une rencontre interrégionale a toutefois permis de réunir les adhérents FNAT d'Île-de-France et des Pays de la Loire, accueillis chaleureusement dans les locaux de l'ATH, au Mans !

Cette rencontre a permis de rassembler l'APJA 75, l'ATE, le SMPJM Arianne Falret de la Fondation Falret, l'ATFPO, l'ATSM 77, l'ATH, l'ASPAM 49 et l'ATMP 53 autour de nombreux sujets d'actualité, parmi lesquels l'externalisation du contrôle des CRG, le déploiement de l'outil OSCAR (Outil de

# La FNAT en région

sécurisation et de contrôle de l'activité et des risques), les nouvelles formations FNAT ou encore licence professionnelle MJPM et les différentes actions à venir dans le cadre de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs. Un grand merci à tous les participants pour la qualité des échanges et à l'ATH pour son accueil.

Cette première impulsion régionale pourrait bien se poursuivre dans les mois à venir avec la désignation d'un binôme de référents sur la région, dans le cadre de l'absence temporaire de la référente régionale Sophie JULIEN : merci à Frédéric NORGUET, directeur de l'ASPAM49 et à Jean-Robert KLEIN, directeur de la CRIFO pour leur intérim !

## LES REUNIONS EN REGION

### La région Normandie



Au fil de deux rencontres régionales, tenues les 11 juin et 15 novembre 2024, la FNAT et ses adhérents de la région Normandie ont engagé une réflexion collective, structurée autour des enjeux nationaux, des réalités territoriales et des ambitions partagées.

Réunis pour la première fois en juin, cette toute première rencontre de la région a permis aux adhérents de faire connaissance, de poser les bases d'une stratégie régionale et d'identifier les attentes spécifiques du territoire. Cette réunion a également marqué la présentation de l'enquête « Fier d'être professionnel d'un SMJPM : et vous ? », la définition d'une feuille de route régionale, ainsi que la volonté affirmée de structurer une communication commune. L'attractivité des métiers, les besoins en formation et la mutualisation des initiatives ont aussi figuré parmi les priorités identifiées.

## La FNAT en région

La réunion de novembre s'est inscrite dans la continuité, avec un point d'étape sur l'ensemble des travaux engagés. Ont pu être abordées les actualités régionales et nationales, notamment le recours de l'IF-PJM contre l'externalisation du contrôle des CRG, un retour sur le Conseil d'administration décentralisé de la FNAT à Strasbourg, et l'annonce de la publication prochaine d'une RBPP de la HAS dédiée aux mesures de protection.

Ces rencontres ont également offert un espace de discussion autour de sujets d'importances pour le secteur : l'externalisation des contrôles des CRG, le déploiement de la Licence professionnelle MJPM, ou encore la question du financement du SEGUR pour tous.

En perspective pour 2025 : renforcer la communication et la stratégie d'influence de la FNAT en région Normandie, mutualiser les formations et les actions pour améliorer l'attractivité des métiers et renforcer les liens existants entre les SMJPM (au niveau de la région et des départements) et construire une dynamique territoriale.

Un projet d'envergure est d'ores et déjà en préparation pour la deuxième édition de la Semaine de la protection juridique des majeurs

en 2026, avec pour ambition de porter haut les valeurs, les actions et les engagements de la FNAT en région. A ce dernier titre, soulignons déjà la belle mobilisation mutualisée de l'ATMPE, de la MSA Tutelles 27 et de l'ADAEA avec un colloque sur la présentation des mesures de protection judiciaire pour cette première édition.



# La FNAT en région



## LES REUNIONS EN REGION

### La région **Auvergne-Rhône-Alpes**

La région se réjouit d'accueillir cette année 2 nouveaux adhérents : l'ATMP69 à Lyon et l'ATMP26 à Valence, passant ainsi de 13 à 15. Christophe Clerc et Sylvie Dugat forment comme l'an dernier le binôme de référents territoriaux de la région.

Le groupe de travail région FNAT en Auvergne Rhône-Alpes poursuit sa dynamique entamée en 2023 avec la tenue de 2 rencontres cette année. La première a eu lieu le 3 octobre 2024 à Chamalières en Puy-de-Dôme dans les locaux de la Croix Marine Auvergne et la seconde à Aurillac le 10 avril 2025 dans le Cantal dans les locaux de l'AT15.

Les journées de travail sont habituellement scindées en 2 parties consacrant la matinée aux échanges portant sur les actualités nationales et les actions de la Fédération en cours et l'après-midi aux thématiques spécifiques au territoire. La première rencontre du 3 octobre 2024 fut notamment l'occasion de présenter la campagne de la Semaine Nationale de la PJM. Elle a également permis un échange sur les problématiques actuelles des SMJPM comme l'externalisation du contrôle des CRG ou encore le déploiement de la Licence 3 Professionnelle MJPM. Par ailleurs, les échanges entre adhérents ont fait émerger certaines pratiques innovantes sur le territoire. Une réflexion a également débuté sur le format des rencontres en FNAT AURA en prenant en compte les besoins locaux, les réunions entre pairs déjà existantes et l'éloignement géographique.

En continuité de ces échanges, la seconde rencontre du 10 avril 2025 a réuni les 2 nouveaux adhérents, renforçant davantage la dynamique collective. Après retours du siège sur la Semaine Nationale de la PJM ou encore la présentation du jeu Ethico, les services ont échangé sur les retours d'expérience concernant les projets innovants sur la gestion de cas complexes. Saluons la table

# La FNAT en région

ronde organisée en interservices ASSTRA, SAAJES, ATMP69 et GRIM le 19 mars 2025 à l'occasion de la SNPJM qui a présenté la dernière Recommandation de Bonnes Pratiques de la HAS portant sur le droit des personnes accompagnées et le développement du pouvoir d'agir avec la participation active des personnes protégées.

Pour le groupe FNAT AURA, de nouveaux projets sont impulsés pour la fin d'année 2025 et pour 2026, notamment la mise en place d'une intervention prévue le 27 novembre 2025 à Lyon à destination des binômes Président/Directeur en complémentarité des réunions régionales habituelles. La proposition de rencontres entre chefs de service a également soulevé l'intérêt de plusieurs services.

C'est donc un groupe de plus en plus soudé qui se dessine en Auvergne-Rhône-Alpes et sur la bonne voie pour trouver sa dynamique propre !



## LES REUNIONS EN REGION

### La région Occitanie



Le groupe de travail FNAT Occitanie poursuit le renforcement des liens entre ses adhérents !

Le binôme Anne-Marie Braun (GerantoSud) et Valérie Rolland (APAM11) est toujours à la tête de la référence territoriale en région Occitanie qui rassemble aujourd'hui 2 adhérents de plus que l'an passé : bienvenue à l'ATL48 (Mende) et l'AJH (Toulouse) faisant monter à 16 le nombre d'adhérents.

Suivant le rythme convenu à la suite du lancement de la dynamique régionale en 2023 de 2 rencontres à l'année, les adhérents de la région se sont réunis le 11 décembre 2024 et le 14 mai 2025. Volontaires et dynamiques, les participants font preuve à chaque rencontre d'enthousiasme et souhaitent développer de véritables collaborations entre pairs dans la région. Du fait de leur éloignement géographique du siège, les remontées des actions nationales de la

# La FNAT en région

Fédération telles que le recours de l'IF-PJM concernant l'externalisation du contrôle des CRG ou encore le financement de la prime Ségur ont toute leur importance. La disparité de la taille des services et la superficie de la région rendent utiles ces rencontres entre collègues qui peuvent parfois exprimer un certain isolement. La mutualisation des formations est fortement plébiscitée par les adhérents et un groupe de discussion WhatsApp particulièrement actif nommé « FNAT Occitanie » sert au relai d'actualités du siège et aux échanges entre les services.

Nous saluons cette année la forte mobilisation de la région à la campagne de la Semaine Nationale de la PJM avec 81,1% de participation, citons notamment les événements suivants :

- L'organisation d'un colloque intitulé « La personne vulnérable et son pouvoir d'agir » à Toulouse le 6 mars 2025 par l'ANRAS en collaboration avec le CCAS de Toulouse.
- L'organisation d'un colloque intitulé « Bienveillance et Protection Juridique des Majeurs » par l'ATAL le 6 mars à Rodez.
- 4 services (APAM11, AT66, GERANTOSUD, ATG) organisant 4 à 5 actions simultanées durant la semaine à Narbonne, Limoux, Béziers, Montpellier, Perpignan...
- Un événement innovant organisé par

- l'APAJH81 : ateliers chronométrés autour de plusieurs thématiques en foyer d'hébergement à Castres.
- Un café-débat fédérateur à Pamiers organisé par l'APAJH09.

Pour 2026, 7 directeurs de la région Occitanie participeront au lancement d'un groupe de co-développement qui favorisera encore davantage la cohésion régionale et les échanges entre pairs. Concernant la SNPJM, le groupe souhaite se coordonner davantage par des actions communes en 2026 afin de gagner en visibilité. La prochaine rencontre est prévue le 26 novembre 2025 à Béziers.

# La FNAT en région



## LES REUNIONS EN REGION

### La région **Hauts-de-France**

Cette année signe le lancement d'une belle dynamique régionale en Hauts-de-France.

Le 17 janvier 2025 s'est tenue la première rencontre réunissant 7 adhérents sur 8 de la région à Lille : les directeurs et directrices de l'ATA02, l'APSJO, l'ASAPN, l'ATINORD, la SIP59, l'ADSEA02 et la STP. Etaient également présents à ce lancement notre Président, Ange Finistrosa, notre Délégué Général, Hadeel Chamson et notre chargée de mission Lina Soufiani dans les locaux de l'Atinord, nouvel adhérent FNAT, que nous remercions pour son accueil.

Cette première rencontre a été introduite par un premier tour de table et une présentation

générale de la rencontre par Ange Finistrosa rappelant par ailleurs le découpage régional de la FNAT et le rôle des référents territoriaux. Sabrina Kierzunska, directrice de l'Atinord, et Caroline Bassez, directrice de l'ASAPN à Lille se sont portées volontaires pour tenir ce rôle sur la région Hauts-de-France et sont donc officiellement les référentes territoriales de la région ! Félicitations à elles.

Après un rappel de l'organisation de la Fédération et de ses instances et des offres de services de la FNAT et notamment le site internet et l'espace adhérent, le catalogue de formations et l'outil de contrôle interne OSCAR, les discussions se sont poursuivies autour des grandes actualités nationales telles que le contrôle du CRG, le financement Ségur et la mise en place de la Licence 3 professionnelle. Les échanges ont ensuite porté sur la Semaine Nationale de la PJM à venir et les projets de chacun en ce sens.

C'est une belle énergie de groupe qui a été communiquée lors de cette première rencontre et nul doute que le dynamisme binôme à la tête de la région saura coordonner les riches échanges entre collègues à venir !

# Les nouveautés

## Les nouveaux adhérents

Les demandes d'adhésions se poursuivent. La FNAT a ainsi eu le plaisir d'accueillir **8 nouveaux adhérents** depuis la dernière AGO. La Fédération compte donc 150 services MJPM adhérents fin avril 2024, ce qui fait de la FNAT le 1er réseau national choisi de services MJPM.

- Nouvelles Voies,
- Sauvegarde 47,
- L'AJH,
- L'Atinord,
- L'ATL 48,
- L'ATMP 69,
- L'ATMP 26,
- L'ATMPC.

**Nous leur souhaitons la bienvenue dans le réseau !**

## Les nouvelles formations

Afin de rester aux plus proches de vos problématiques, le catalogue de formations FNAT évolue et se renouvelle très régulièrement. Plusieurs nouveautés sont à ainsi à souligner sur cette période 2024/2025 :

- « **Maîtriser les écrits professionnels en PJM : Adapter le langage et le contenu selon les destinataires** » ;
- « **Le patrimoine financier et immobilier de la personne protégée : les bons réflexes à adopter** » ;
- « **360° sur les fonctions administratives et comptables en PJM** ».

Par ailleurs, les nouvelles formations annoncées à la sortie du catalogue 2025 en juin 2024, à savoir : « **L'amélioration continue de la qualité en PJM : plan d'action** », « **Favoriser l'autonomie de la personne protégée** », « **L'actualisation des compétences professionnelles du MJPM** » et « **Le co-développement au service de l'intelligence collective** » sont également disponibles !



**A noter :** Cette année marque la **digitalisation complète du processus de formation** ! Nous y sommes, désormais, les inscriptions se font uniquement au sein du catalogue en ligne ou par mail (cf. procédure d'inscription page 12 de notre catalogue). Les bulletins d'inscription papiers à transmettre sont donc définitivement supprimés du catalogue.

# Les nouveautés

## Lancement de la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (#SNPJM)

Début 2024, la FNAT vous indiquez le lancement de sa grande enquête « Fier d'être un professionnel d'un service MJPM, et vous ? ».

Un questionnaire, à destination de tous les professionnels des services MJPM adhérents (MJPM et non MJPM), qui devait permettre de recueillir la vision de chacun sur son milieu professionnel et les missions qui composent son métier. Un retour d'expérience précieux pour la FNAT qui a souhaité s'appuyer sur cette riche matière pour porter une nouvelle action en faveur de la connaissance et de la reconnaissance du secteur de la protection juridique des majeurs.

Comment ?

En lançant la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM) !

Cette semaine, qui s'est déroulée du 3 au 9 mars 2025 a permis, par diverses mobilisations du réseau (colloques, journées portes ouvertes, petits déjeuners-cafés, ateliers en lien avec les CVS ou groupes d'expression, communication presses, rencontres avec les partenaires...) sur l'ensemble du territoire de :

- **Rendre visible la protection juridique des majeurs,**
- **Informer et sensibiliser** aux enjeux de la protection



- des majeurs,
- **Valoriser les métiers** du secteur de la PJM.

Une première édition dont la FNAT doit encore consolider les résultats mais dont il est déjà possible d'annoncer un bilan très positif avec une mobilisation massive des adhérents (plus de 65% de taux de participation) et 122 évènements organisés par les associations et services dans le cadre de cette semaine.

Un grand merci à tous pour votre participation à la réussite de cette semaine et rendez-vous l'an prochain pour la deuxième édition !

# Les nouveautés

## Les adhérents FNAT peuvent désormais utiliser oscar (outil de sécurisation et de contrôle de l'activité et des risques)

Développé par la FNAT et ses adhérents avant d'être digitalisé avec l'aide de KPMG, OSCAR (Outil de Sécurisation de Contrôle des Activités et des Risques) favorise **l'amélioration et la sécurisation des pratiques professionnelles des associations et services MJPM.**

Il accompagne les associations et les services dans le développement d'une culture du contrôle interne, favorise le partage des bonnes pratiques, sécurise l'information tout en se présentant sous un format ergonomique, intuitif et permettant d'assurer la traçabilité des actions.

Après un **webinaire** qui s'est tenu le 21 novembre 2024 et qui a été l'occasion d'assurer une présentation à deux voix de cet outil (par Damien Chaudet senior manager Tech Risks chez KPMG et Frédéric Trinité, cadre qualité auprès de l'APASE, adhérent FNAT), un **guide utilisateur** a également pu être diffusé auprès des adhérents souhaitant se lancer dans l'expérimentation de ce nouvel outil.

Et sans oublier qu'OSCAR est également un formidable outil de valorisation de la mission des Services MJPM auprès de l'autorité de régulation et de tarification mais et du grand public en :



- Améliorant et sécurisant l'accompagnement des personnes protégées,
- Concourant au processus de reconnaissance et de transparence de la profession de MJPM / SMJPM,
- Renforçant l'image de marque sur le plan des compétences et de l'excellence professionnelle,
- Répondant aux sorties médiatiques qui ne traitent la protection juridique des majeurs que sous l'angle des abus et des dysfonctionnements,
- Consolidant le capital confiance de la profession auprès du grand public, des partenaires mais également des autorités de contrôle et de tarification...



# Nos adhérents

# La liste des adhérents à la FNAT

## AUVERGNE RHÔNE ALPES

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE L'AIN (ATMP01)

1000 BOURG EN BRESSE

### ASSOCIATION CROIX MARINE

3008 MOULINS CEDEX

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU CANTAL (A.T.15)

15000 AURILLAC

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE LA DRÔME (ATMP 26)

26000 VALENCE

### ATIMA

38000 GRENOBLE

### ASSOCIATION SAINTE AGNES

38600 FONTAINE

### ASSOCIATION ALPES ADMINISTRATION / MUTUALITÉ FRANÇAISE ISÈRE (ASAT)

38400 SAINT MARTIN D'HERES

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE NORD-AUVERGNE (ATNA)

63000 CLERMONT FERRAND

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S SCE MJPM)

63000 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

### CROIX MARINE D'Auvergne

63400 CHAMALIERES CEDEX

### ASSTRA

69140 RILLIEUX LE PAPE

### GRIM 69

69367 LYON CEDEX 07

### ATMP DE SAVOIE 73

73000 CHAMBERY

### SAAJES (SAAJES)

69009 LYON

### ATMP 69

69452 LYON CEDEX 06

## BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

### FOL DE LA NIÈVRE (FOL 58)

58000 NEVERS

### SERVICE DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION (SAUVEGARDE 58)

58008 NEVERS CEDEX

### ASSOCIATION LE PONT (LE PONT)

71000 MACON

### SAUVEGARDE 71

71100 CHALON SUR SAONE

### ASSOCIATION COALLIA

89300 JOIGNY

### SDAT

21000 DIJON

### MUTUALITÉ FRANÇAISE BOURGUIGNONNE

21802 QUETIGNY CEDEX

### ATMP 25 (ATMP 25)

25200 MONTBELIARD

## BRETAGNE

### ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)

22000 ST BRIEUC

### ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE EN ILE ET VILAINE (APASE)

35510 CESSON SÉVIGNÉ

### ELIANCE

56018 VANNES CEDEX

### APM 22

22046 SAINT-BRIEUC

### ATI 35

35706 RENNES CEDEX 7

## CENTRE VAL DE LOIRE

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU CENTRE (A.T.C. 18)

18000 BOURGES

### CROIX-MARINE DU CHER 18

18037 BOURGES CEDEX

### ADSEA28

28000 CHARTRES

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE RÉGION DROUAISE (ATRD)

28101 DREUX

### MSA SERVICE TUTELLE 36

36000 CHATEAUROUX

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE L'INDRE (ATI 36)

36004 CHATEAUROUX

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE D'INDRE ET LOIRE (ATIL 37)

37100 TOURS

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA RÉGION CENTRE OUEST (A.T.R.C 37)

37160 DESCARTES

### ASSOCIATION POUR ADULTES HANDICAPÉS (APAJH 45)

45130 MEUNG SUR LOIRE

## CENTRE-VAL DE LOIRE

### FAMILLE RURALE 36

36003 CHATEAUROUX CEDEX

## CORSE

### ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES INADAPTÉS DE HAUTE CORSE (A.T.I.H.C)

20200 BASTIA

# La liste des adhérents à la FNAT

## DROM COM

**ALEFPA**  
97139 LES ABYMES

**OVE-CARAIBES (OVE-CARAIBES)**  
97200 FORT DE FRANCE

**ADAFAE**  
97200 FORT DE FRANCE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE GUYANE (A.T.G)**  
97300 CAYENNE CEDEX

**CROIX ROUGE SERVICE TUTELLES**  
97851 SAINT PIERRE CEDEX

## GRAND EST

**ASSOCIATION DES SOINS INFIRMIERS ET MÉNAGERS DE L'AGGLOMÉRATION TROYENNE (ASIMAT-MJPM)**  
10000 TROYES

**AT 10-51 ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE AUBE & MARNE (AT 10-51)**  
10000 TROYES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS 51)**  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

**UNION TERRITORIALE MUTUALISTE LORRAINE (UTML)**  
54000 NANCY

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA MEUSE (A.T.M.)**  
55005 BAR LE DUC CEDEX

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES INADAPTÉS DE MOSELLE (A.T.I.57)**  
57011 METZ CEDEX 1

**ACTIVE 57**  
57070 METZ

**TANDEM**  
67200 STRASBOURG

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES MAJEURS (APROMA)**  
68059 MULHOUSE CEDEX

**ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APAMAD AMAELLES)**  
68060 MULHOUSE CEDEX

**ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (A.V.S.E.A)**  
88052 EPINAL CDX 2

**AEIM 54**  
54503 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

**ASSOCIATION ROUTE NOUVELLE ALSACE (RNA)**  
67100 STRASBOURG

**UNE MAIN POUR TOUS**  
68702 CERNAY CEDEX

**ADESA**  
8013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

**SMJPM FÉDÉRATION APAJH**  
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE

## HAUTS DE FRANCE

**ADSEA 02**  
2000 LAON

**ASSOCIATION AUJOURD'HUI ET DEMAIN (AED)**  
2820 SAINT-ERME

**SOCIÉTÉ DES INTÉRÊTS POPULAIRE (S.I.P.)**  
59602 MAUBEUGE CEDEX

**ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE ET JURIDIQUE DE L'OISE (A.P.S.J.O)**  
60180 NOGENT SUR OISE

**SERVICE TUTÉLAIRE ET DE PROTECTION (S.T.P-ASRL)**  
62232 ANNEZIN

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE L' AISNE (ATA 02)**  
2300 CHAUNY

**A.S.A.P.N.**  
59025 LILLE

**ATINORD**  
59043 LILLE

## ILE DE FRANCE

**ADIAM TUTELLES**  
75009 PARIS

**FONDATION CASIP COJASOR SCE TUTELLES**  
75010 PARIS

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA FÉDÉRATION PROTESTANTE DES ŒUVRES (A.T.F.P.O.)**  
75013 PARIS

**ASSOCIATION DE PROTECTION JURIDIQUE AUTONOMIE (L'APJA 75 ANCIENNEMENT ANAT FUSION AVEC L'ATIP & FRATERNITÉ TUTELLE)**  
75017 PARIS

**ARIANE FALRET**  
75018 PARIS

**G.A.G. DU XIX (G.A.G. DU XIX)**  
75019 PARIS

**ATSM 77**  
77000 MELUN

**TUTELIA**  
77541 SAVIGNY LE TEMPLE

**AXE MAJEUR- ATM**  
78200 MANTES-LA-JOLIE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES YVELINES (ATY)**  
78280 GUYANCOURT

# La liste des adhérents à la FNAT

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE L'ESSONNE (ATE)**  
91080 EVRY-COURCOURONNES

**ASSOCIATION JURIDIQUE PROTECTION ET CONSEIL (AJPC)**  
91120 PALAISEAU

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (ATBB)**  
92000 BOULOGNE-BILLANCOURT

**SAUVEGARDE 93**  
93000 BOBIGNY

**ATIVO 95 (ATIVO)**  
95095 CERGY-PONTOISE CEDEX

**A.P.A.J.H 95**  
95260 BEAUMONT SUR OISE

**NOUVELLES VOIES**  
92360 MEUDON-LA-FORÊT

## NORMANDIE

**MSA TUTELLES 27**  
27000 EVREUX

**ADAEA 27**  
27000 EVREUX CEDEX

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE L'EURE (A.T.M.P.E)**  
27420 SERQUIGNY

**ASSOCIATION HAVRAISE D'ACTION ET DE PROMOTION**

**SOCIALE (L'AHAPS)**  
76210 BOLBEC

**CENTRE MAURICE BEGOUEN DEMEAUX (CMBD)**  
76600 LE HAVRE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE SEINE MARITIME (ATMP 76)**  
76100 ROUEN

**ACSEA**  
14400 BAYEUX

**A.T.D.E**  
27930 GUICHAINVILLE

**A.T.M.P DE L'ORNE (ATMPO)**  
61008 ALENCON CEDEX

## NOUVELLE-AQUITAINE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE PATRONNAGE DES ENFANTS EN CHARENTE (A.T.P.E.C.)**  
16022 ANGOULEME

**AIDE ET PROTECTION TUTÉLAIRE D'AUNIS ET SAINTONGE (APAJH 17 APT'AS)**  
17011 LA ROCHELLE CEDEX 1

**MISSION DE SOUTIEN D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INGÉNIERIE SOCIALE (MSAIS)**  
17112 SAINTES CEDEX

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES**

**PROTÉGÉES (A.D.E.I A.D.P.P.)**  
17443 AYTRE CEDEX

**OFFICE SOCIAL PEP 19**  
19015 TULLE CEDEX

**MSA SERVICE LIMOUSIN (MSA SERVICE LIMOUSIN 23)**  
23000 GUERET

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE LA CREUSE (ATPMC)**  
23000 GUERET

**SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉS (SAFED)**  
24000 PERIGUEUX

**ASSOCIATION MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.TUTELLES)**  
24012 PERIGUEUX CEDEX

**ATINA - ASSOCIATION TERRITOIRE & INTÉGRATION (ATINA)**  
33000 BORDEAUX

**APAJH 33**  
33200 BORDEAUX

**ASSOCIATION ŒUVRES GIRONDINES DE PROTECTION DE L'ENFANCE (A.O.G.P.E)**  
33305 LORMONT CEDEX

**ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION TUTÉLAIRES POUR L'INTÉGRATION DE MAJEURS**

**(A.P.T.I.M)**  
47300 VILLENEUVE SUR LOT

**SOLINCITE (SOLINCITE)**  
47350 ESCASSEFORT

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE TUTELLE DES MAJEURS PROTÉGÉS (ADTMP)**  
64000 PAU

**SAUVEGARDE DE L'ENFANCE À L'ADULTE DU PAYS BASQUE (S.E.A.P.B)**  
64600 ANGLET

**ATI 79**  
79028 NIORT

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA RÉGION CENTRE OUEST (A.T.R.C 86)**  
86108 CHATELLERAULT CEDEX

**ATI 86**  
86280 SAINT-BENOIT

**APAJH 86**  
86440 MIGNE-AUXANCES

**ASSOCIATION LIMOUSINE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE (ALSEA)**  
87000 LIMOGES

**AL PRADO**  
33524 BRUGES CEDEX

**AEPAPE 87**  
87000 LIMOGES

# La liste des adhérents à la FNAT

**SAUVEGARDE 47**  
47550 BOE

## OCCITANIE

**APAJH DE L'ARIEGE (APAJH 09)**  
9003 FOIX CEDEX

**ASSOCIATION DE PROTECTION JURIDIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MAJEURS (APAM)**  
11304 LIMOUX CEDEX

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE AVEYRON LOZÈRE (ATAL)**  
12035 RODEZ CEDEX 9

**ALTRIANE (ANCIENNEMENT UMM)**  
12102 MILLAU CEDEX

**ASSOCIATION TUTÉLAIRES DE GESTION (A.T.G.)**  
30000 NIMES

**ADPMG 30**  
30900 NIMES

**GROUPE VIVADOM**  
30102 ALES CEDEX

**CCAS DE TOULOUSE 31**  
31004 TOULOUSE CEDEX 6

**ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE ET D'ACTION SOLIDAIRE**  
31131 BALMA CEDEX

**ASSOCIATION RESILIENCE OCCITANIE (RESO)**  
31432 TOULOUSE

**GERANTO SUD TUTELLES (GERANTO SUD)**  
34070 MONTPELLIER

**ASSOCIATION LOTOISE D'INITIATIVE SOCIALE ET EDUCATIVE (A.L.I.S.E.)**  
46000 CAHORS

**AT 66**  
66050 PERPIGNAN PPDC

**APAJH 81**  
81000 ALBI CEDEX 09

**AJH - DISPOSITIF AT OCCITANIE (AJH - DISPOSITIF AT OCCITANIE)**  
31200 TOULOUSE

**ATL 48**  
48000 MENDE

## PAYS DE LA LOIRE

**CONFLUENCE SOCIALE**  
44265 NANTES CEDEX 02

**CRIFO**  
44800 SAINT HERBLAIN

**ATIMP 44**  
44800 SAINT HERBLAIN

**ASPAM 49**  
49007 ANGERS

**ATMP53**  
53063 LAVAL CEDEX 09

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE (A.T.H)**  
72100 LE MANS CEDEX 2

**L'ADAPEI-ARIA DE VENDEE (L'ADAPEI-A.R.I.A.85)**  
85036 LA ROCHE SUR YON

**AREAMS**  
85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**ASSOCIATION APAJH DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (APAJH 04)**  
4160 CHÂTEAU-ARNOUX

**ATAHP 04**  
4600 SAINT AUBAN

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES PERSONNES PROTÉGÉES DES ALPES MÉRIDIONALES (A.T.I.A.M)**  
6105 NICE CEDEX 02

**ASSOCIATION ASSIM (ASSIM)**  
6201 NICE CEDEX 3

**APOGE**  
6340 LA TRINITE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE PROTECTION (ATP 13)**  
13001 MARSEILLE

**SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE MENTALE DU SUD-EST (S.H.M)**  
13417 MARSEILLE CEDEX 02

**MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR L'EVOLUTION ET LA VALORISATION DES ADULTES SOUS TUTELLE (M.A.E.V.A.T.)**  
84380 MAZAN



**Mail**

contact@fnat.fr

**Téléphone**

01 42 81 46 11

LinkedIn : FNAT

Instagram : fnat\_pjm

LinkedIn OF : FNAT FORMATION





JUIN 2025

Document édité par la FNAT  
6, Rue Catherine de la Rochefoucauld, 75009 Paris

Design graphique : Marion Jolly Studio  
Impression : Art & Caractère

Crédits photos : FNAT

Tous droits réservés © FNAT

